

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	2
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 28/09/12	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012	4
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	31
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SURL'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	32
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	34
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28/09/12	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/03/12	40
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 MARS 2012	43
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/03/2012	80
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31 MARS 2012	83
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	98
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL	116
COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS COURANTES	119
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	120
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL	125
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES	127
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	130
LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2011	131

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Emmanuel Guzman – Directeur Financier.
Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 – Fax : +33 (0)4 74 70 68 14 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société www.prismaflex.com

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
FABRICANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE ET IMPRIMEUR NUMERIQUE GRAND FORMAT
ISIN : FR0004044600-PRS - Reuters : PRS.PA – Bloomberg : PRS FP
NYSE-Euronext Paris – Compartiment C

PRISMAFLEX

I N T E R N A T I O N A L



Société anonyme au capital de 2 294 192 €
Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.
345 166 425 RCS Lyon
Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars 2012

Responsable du rapport financier annuel :

Monsieur Pierre-Henry Bassouls – Président-Directeur Général

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PRISMAFLEX INTERNATIONAL et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ainsi que les autres informations et rapports prévus par la réglementation, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PRISMAFLEX INTERNATIONAL et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Haute-Rivoire, le 16 juillet 2012



Pierre-Henry Bassouls
Président Directeur Général



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.294.192 €
SIEGE SOCIAL A HAUTE RIVOIRE (69610), LIEUDIT LA BOURY
345 166 425 RCS LYON

**ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2012**

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat et apurement du compte « report à nouveau » par prélèvement sur le compte « prime d'émission » ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.294.192 €
SIEGE SOCIAL A HAUTE RIVOIRE (69610), LIEUDIT LA BOURY
345 166 425 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent.

Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers.

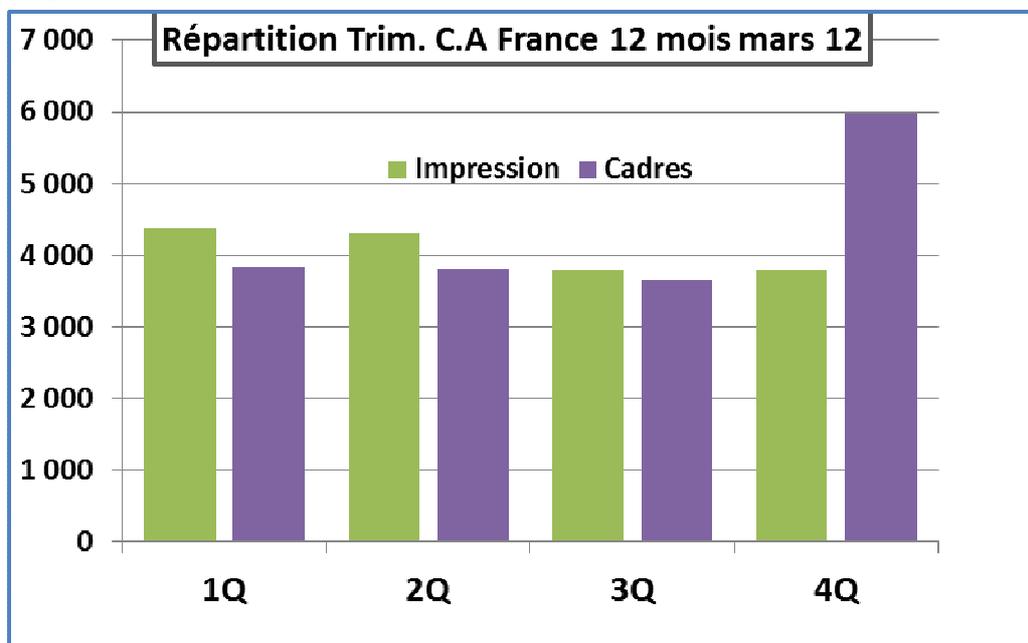
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002.

- Et, après avoir statué sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat, vous inviter à statuer sur une résolution à caractère extraordinaire portant sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions notamment acquises dans la cadre de l'exécution du programme de rachat..

I - ACTIVITE – RESULTATS

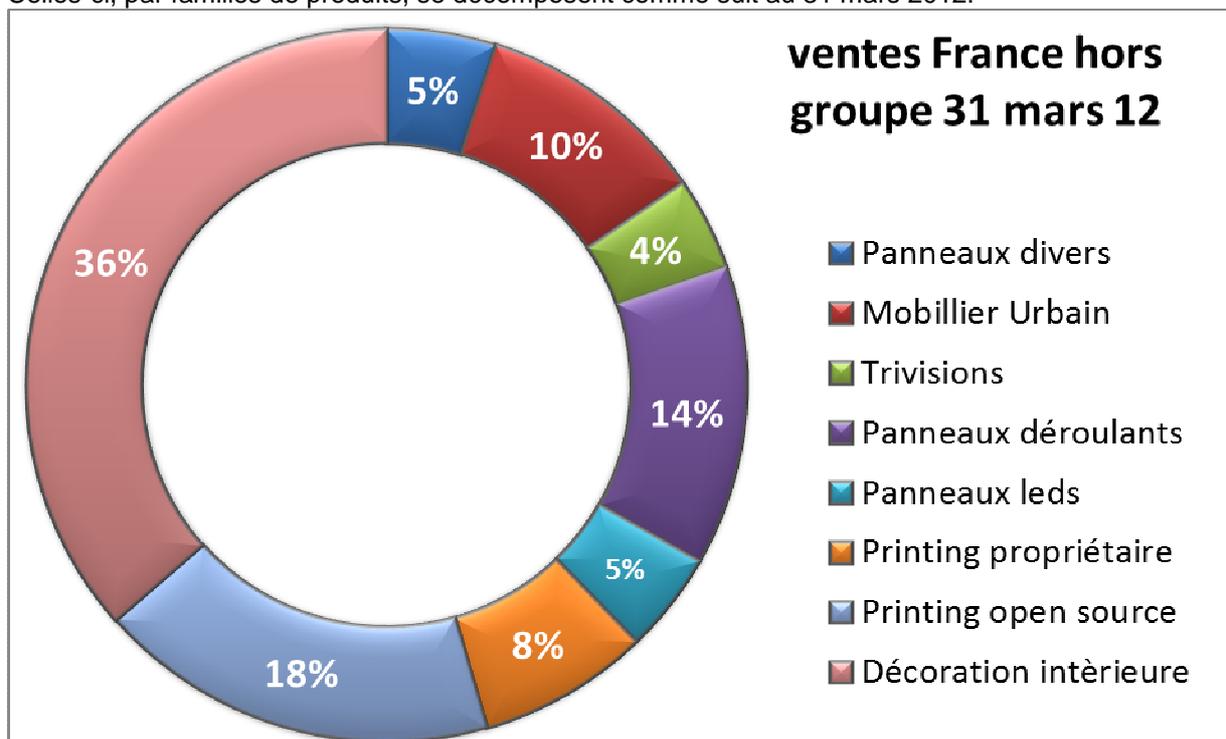
I.1 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2011 / 2012 - COMPTES SOCIAUX

L'exercice clos le 31 mars 2012 a été marqué par une activité impression résistante sur les 4 trimestres et une très forte activité cadres sur le dernier trimestre. Le chiffre d'affaires social, hors ventes aux sociétés du groupe, par activités, se répartit comme suit par trimestre :



Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 36 625 K€ contre 35 685 K€ au 31 mars 2011, en croissance de 2,6%. Les deux activités principales cadres et impression sont équilibrées dans la répartition du chiffre d'affaires de notre société.

Celles-ci, par familles de produits, se décomposent comme suit au 31 mars 2012:

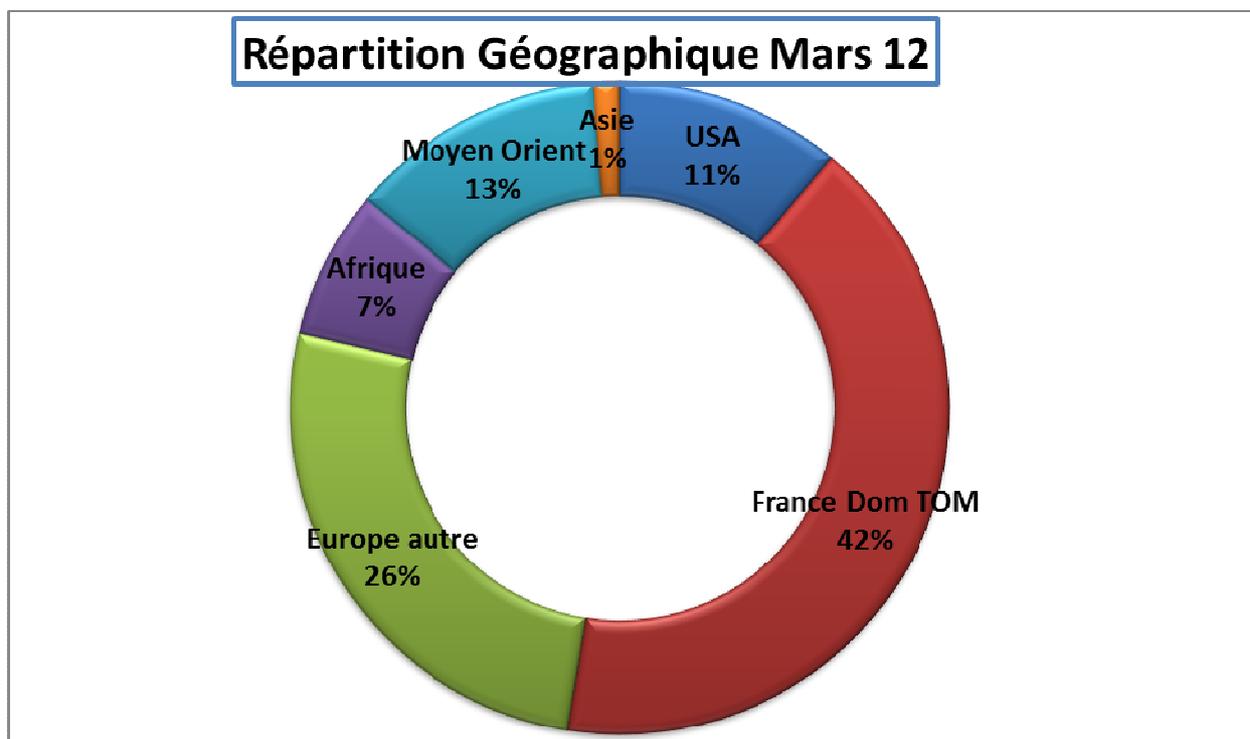


L'activité « cadres » a généré un chiffre d'affaires de 13 310 K€ contre 11 717 K€ lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,6 %. Comme indiqué ci-dessus cette croissance s'est accélérée sur le mois de mars 2012. Les ventes de panneaux statiques (principalement de nouvelle génération) augmentent de +0,9 M€, celles de mobilier urbain et de trivision de + 0,5 M€ , celles de LEDS de 0,6 M€ alors que les ventes de déroulant baissent de -0.5 m€. Le carnet de commandes, à 6.1 M€ au 31 mars 2012, traduit cet effet déstockage.

L'activité impression classique à 10 796 k€ contre 11 438 k€ montre une baisse mesurée de 5.6% ce qui traduit une pression à la baisse sur les prix de vente pour les activités à volume d'impression. L'année précédente avait été marquée par une hausse significative.

L'activité de « décoration », a généré un volume d'affaires de 12 253 K€, contre 12 320 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 0,5 %.

La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique est sensiblement similaire à celle de l'année précédente.



La zone du moyen orient, enregistre toujours un niveau de vente soutenu.

Le chiffre d'affaires externe réalisé en France et Dom Tom s'établit à 13.912 K€, en croissance de 0,3 m€.

I.2 - RESULTATS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La croissance du chiffre d'affaires de 2,6% s'accompagne d'une augmentation du niveau de marge sur frais variables de production qui s'établit à 14 006 K€ contre 13 723 K€ l'exercice précédent (+0,3 m€). En pourcentage, cette marge reste stable à 38,2% contre 38,5% l'an dernier, malgré l'évolution du mix produit, ce qui représente une bonne performance. Cette évolution traduit une évolution d'activité et une maîtrise des marges de production.

Les frais fixes ressortent à 12 050 K€, contre 11.598 K€ l'exercice précédent. Retraité de la variation de l'intérim (-133 k€), l'augmentation s'établit à 319 k€ soit 2,7% et s'explique principalement par une évolution de la masse salariale (effectifs de production, ventes, marketing). Les autres charges, dont les charges externes, sont en léger repli ce qui témoigne d'un effort constant dans la maîtrise des charges tout en préservant le savoir-faire de l'entreprise. La société compte tenu de l'absence de reprise significative d'activité a poursuivi ses efforts de contrôle des coûts.

L'effectif, incluant les mandataires sociaux, est resté stable sur l'exercice, à 154 personnes.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 184 k€ contre un résultat de 2 267 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat traduit les efforts d'adaptation entrepris fin 2010, suite à la baisse d'activité enregistrée.

Les produits financiers s'élèvent à 2 810 k€ dont :

- 233 K€ de dividendes de notre filiale Prismaflex AB ;
- 188 k€ de revenus sur créances rattachées à nos filiales, dont 145 k€ relatifs à Prismaflex RSA, et 37 k€ Prismaflex UK.
- une reprise de provision sur créances rattachées à nos participations ou compte courants dans nos filiales Prismaflex UK pour 1 095 k€ (compensé par un abandon de créance) et Prismaflex RSA pour 282 k€;
- une reprise de provision sur nos titres de participation de notre filiale Prismaflex UK pour 682 k€ (compensé par une réduction de capital pour 592 k€ dans cette filiale);
- des gains ou reprises de provision pour perte de changes pour 297 k€ (dont 151 k€ sur le Rand Sud-africain et environ 120 k€ sur le dollar américain).

Les charges financières s'élèvent à 7 796 K€, contre 3 888 K€ au 31 mars 2011. Ces charges financières intègrent :

- une provision sur la valeur de nos titres de participation dans Prismaflex AB (Suède) pour 4 547 K€ (la valeur nette des titres au 31 mars 2011 s'élevait à 14,8 M€ et est ainsi ramenée à 10.3 M€), Cette provision est le résultat d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes sociaux ;
- une provision sur le compte courant de notre filiale Prismaflex RSA pour 184 k€ ;
- une provision sur nos titres de participation de notre filiale Distec pour 201 k€;
- une charge d'intérêt liés à ses emprunts structurés pour 216 K€ ;
- des intérêts bancaires et commissions pour 32 k€ (factoring...);
- des frais de commission de garantie pour 34 k€ ;
- des intérêts sur la dette commerciale Prismaflex AB (Suède) pour 119 k€ ;
- un abandon de créance sur le compte courant de Prismaflex UK pour 1 072 k€ ;
- un abandon de créance sur le compte courant de Prismaflex RSA pour 1 100 k€ ;
- un abandon de créance sur le prêt consenti à M.SCHONING (ancien actionnaire minoritaire de Distec) pour 160 k€ ;
- des pertes de change pour 81 k€ ;

Les impacts nets de change sur l'exercice s'élèvent à un produit de 216 K€, contre un produit de 28 K€ sur l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente une perte de 4 986 K€ contre un gain de 122 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel fait ressortir une perte de 551 k€ contre une perte de 1 144 K€, au titre de l'exercice précédent. Ils traduisent une perte de 592 k€ liée à la réduction de capital de notre filiale Prismaflex UK.

Au final, le résultat net s'établit à – 3 098 155 €, contre un gain de 1 526 708 € au titre de l'exercice précédent. Ces résultats sont très fortement impactés négativement par la provision sur les titres de notre filiale suédoise Prismaflex AB et les restructurations capitalistiques de nos filiales anglaises et sud-africaines.

La société a signé le 18 juin 2010 un accord d'intéressement au titre des années 2010 à 2013. Il est basé sur des objectifs de résultat d'exploitation retraité. Un montant de 233 624 € a été comptabilisé au titre de cet accord et sera versé sur l'exercice prochain (206 837 € l'année dernière).

Les crédits d'impôts correspondent principalement à l'application du régime du crédit d'impôt recherche.

Pour une meilleure lecture des comptes sociaux, nous faisons ressortir ci-après les éléments particuliers figurant dans les charges financières. Le calcul du résultat net présenté ci-après est une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements.

	mars 12	mars 11
Chiffre d'affaires	36 625	35 685
R exploitation	2 184	2 266
R Financier	- 4 986	122
R Exceptionnel	- 550	-1 144
Impôt société	+ 254	+282
Résultat net	-3 098	1 527
Eléments particuliers significatifs	5 656	1 216
Résultat net hors éléments particuliers	2 558	2 743

Eléments particuliers	mars 12
provision titres Prismaflex AB	- 4 547
Provision titres DISTEC	- 201
Opérations financières liées à Prismaflex RSA	- 1 021
Opérations financières liées à Prismaflex UK	+ 113
Total	- 5 656

- = charge += produit

Le capital social augmenté des primes d'émission et de la réserve légale ressort à 19.061 K€. Les capitaux propres s'établissent à 15 963 K€, contre 19 061 K€ au 31 mars 2011. La réserve légale est complètement dotée à 229 K€.

La société dispose de deux contrats de financement structurés assortis de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc.) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé de ces emprunts.

Ces ratios sont analysés au niveau consolidé. Notre société respecte ces ratios au 31 mars 2012.

I.3 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a réduit, au cours de l'exercice écoulé, son niveau d'activité de recherche et développement représentant une charge d'exploitation globale de 338 K€, contre 517 K€ pour le précédent exercice. La société souhaite néanmoins poursuivre ses efforts de recherche & développement dans le futur notamment au niveau des investissements.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 381 k€, contre 0 K€ l'exercice précédent (principalement sur le Prismatronic et le développement d'un panneau autonome en énergie).

Les charges d'exploitation concernent principalement l'amortissement de nos activités R&D et les efforts entrepris notamment pour l'amélioration des produits décrits ci-dessus.

Les ressources R&D ont été principalement affectées :

- A l'amélioration des fonctionnalités des panneaux « LED » pour proposer une offre différentiate et de qualité à un prix attractif pour le marché. Les retours du marché sont positifs ;
- Le développement d'un panneau autonome en énergie sous licence exclusive avec la société Wysips.

La société dispose du **Label FCPI** au titre d'entreprise innovante jusqu'en novembre 2013.

La société gère une équipe dédiée à la recherche et au développement de nouveaux panneaux d'affichage ainsi que de nouveaux substrats et/ou techniques d'impression.

Les objectifs prioritaires de développements restent les suivants :

ACTIVITE CADRES

- Eclairage : amélioration de la consommation électrique, du rapport puissance, diffusion, consommation ;
- Leds : poursuite des développements sur des panneaux de plus petite taille, notamment pour des applications Indoor ; développement d'une gamme « SMD »
- Panneaux d'affichage : développement d'une gamme de panneaux qui puissent fonctionner avec l'énergie solaire ;
- Panneaux déroulants : développement de nouvelles générations de panneaux qui permettent des gains de prix de revient (transport...)

ACTIVITE IMPRESSION

- Substrats : fiabilisation et développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur et extérieur et la décoration ; Travail sur des substrats adaptés plus fonctionnels et écologiques;
- Encres : sourcing, et Co-développement techniques de nouvelles encres moins polluantes (base aqueuse notamment) ;
- Process : développement du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work – flow pre-press, découpe numérique ;
- développement de process numériques pour des applications techniques (ameublement, lenticulaire...).

I.4 – PRINCIPAUX AGREGATS DE LA SOCIETE

Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2012 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisation	4 409	3 022	1 387	1 062
Titres de participation & autres immobilisations financières	35 449	18 628	16 821	20 461
ACTIF IMMOBILISE	39 858	21 650	18 208	21 523
Actif circulant	18 461	1 353	17 109	19 022
Autres	10		10	20
TOTAL ACTIF	58 330	23 003	35 327	40 565
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES			15 963	19 061
AUTRES FONDS PROPRES			759	518
PROVISIONS RISQUES & CHARGES			178	206
DETTES et régularisations			18 198	20 172
Autres			229	608
TOTAL PASSIF			35 327	40 565

COMPTE DE RESULTAT	31/3/2012	31/3/2011
Chiffre d'affaires net	36 625	35 685
Produits d'exploitation	37 408	36 828
Charges d'exploitation	35 224	34 562
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 184	2 267
Produits financiers	2 810	4 010
Charges financières	7 796	3 888
RESULTAT FINANCIER	-4 986	122
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-551	-1144
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéficiaires	-254	-282
RESULTAT NET	-3 098	1 527

I.5 - MARCHE DES AFFAIRES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Les premiers mois de l'exercice 2012/2013 font ressortir les tendances suivantes :

ACTIVITE CADRES :

- Comme indiqué ci-dessus, l'activité cadres a été dynamique notamment sur le dernier trimestre. Le carnet de commandes est en recul sur mai 2012 en raison des importantes livraisons intervenues ce dernier trimestre. L'activité cadres (hors décoration intérieure), en repli de 17% sur le premier trimestre, enregistre une baisse des produits déroulants alors que les ventes d'écrans leds sont en croissance.
- De nombreux projets sont à l'étude mais les décisions et les commandes peuvent parfois être décalées voire différées.
Les demandes d'information concernent principalement la gamme « Prismatronic » qui pourrait concentrer, sur quelques années, les décisions d'investissements des afficheurs ;
Les produits « déroulants » sont en retrait.
- Prismaflex, grâce à un portefeuille diversifié au niveau produits et zones géographiques (élargi par son acquisition de Distec en Allemagne), a la capacité à répondre aux évolutions du marché de l'affichage grand format. Cependant, la période actuelle est marquée par un très fort attentisme.

ACTIVITE IMPRESSION :

- En termes de valeur, les premiers mois de l'année sont en croissance par rapport à l'année précédente, malgré une activité économique plutôt attentiste. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits plus économiques et respectueux de l'environnement. Le groupe renforce son savoir-faire sur le segment de la communication sur le point de vente.
- Les prix d'achat des matières sont orientés à la hausse. La concurrence exacerbée sur le marché rend difficile la répercussion sur les prix de vente finaux.

ACTIVITE DECORATION:

- L'activité décoration est en recul sur ce début d'année, correspondant à une baisse générale de la consommation et une politique de déstockage. La société poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation.

PRISE DE CONTROLE :

Notre société a acquis le 14 avril 2011 59% du capital de la société de droit allemand Distec GmbH. Cette société, historiquement concurrente du Groupe sur le segment des panneaux d'affichage (hardware), est bien positionnée sur les marchés allemands et des pays de l'Est, marchés qui constituaient des axes de développement prioritaires. Elle a finalisé en décembre 2011 l'acquisition de 100% des titres de la société.

Déjà présent sur le marché UK depuis 2003 avec une filiale d'impression numérique, Prismaflex International s'est rapproché début octobre 2011 de son concurrent Urban Storm Ltd. Cette alliance, qui s'effectue par échange de titres est motivée par la recherche d'une taille critique dans le domaine de l'impression numérique en UK. À l'issue de ce rapprochement, Prismaflex International détient 60% de l'entité commune qui opère sur le marché britannique. Une clause d'ajustement de participations, sans complément de prix, capée à +10% et -9% fait partie des accords.

CARNET DE COMMANDES :

Au 30 juin 2012, le carnet de commandes, majoritairement composé de commandes « cadres », s'élève à 4,7 M€ incluant la société Distec.

I.6 - PERSPECTIVES 2012/2013

L'environnement économique de nos clients afficheurs, qui s'était amélioré en fin d'année 2011, notamment sur des zones géographiques comme la France et le moyen orient, apparaît plus tendu.

Les zones géographiques qui sont impactées par un environnement économique difficile comme la Russie et les PIGS restent sur une tendance atone. L'Afrique témoigne d'un regain de dynamisme. Les produits « LEDs » sont au centre des préoccupations des clients afficheurs (affichage). La grande distribution est pour sa part plus attentiste, notamment en Europe.

Les zones comme le moyen orient et le Maghreb restent incertaines.

Ces tendances, ainsi qu'un 1^{er} semestre en baisse conduisent le Conseil d'administration à une certaine prudence.

La société souhaite, maintenir, une flexibilité de production. Ses marges de manœuvre en terme de coûts de productions sont réduites. La société focalise particulièrement son attention sur les filiales déficitaires afin de les ramener à l'équilibre d'exploitation.

Elle poursuit ses efforts de différenciation en axant ses travaux de recherche et développement sur :

- l'intégration de l'énergie solaire dans ses panneaux d'affichage,
- les développements produits des panneaux leds,
- le développement de circuits courts d'impression,
- des améliorations sur la re-cyclabilité de ses produits et des process plus respectueux de

l'environnement.

L'objectif sur la période à venir reste la poursuite de gains de part de marché, le démarrage et le lancement de nos innovations produits et l'augmentation de notre présence sur les produits à destination de la distribution spécialisée en Indoor.

Nos principaux axes de réflexion par activités s'articulent autour des thèmes suivants :

ACTIVITE CADRES :

- Poursuite des gains de productivité sur les produits cadres (déroulants, Storm Flex...);
- Développement de la polyvalence et de la sous-traitance pour faire face à des pics d'activité et des conditions de prix très concurrentielles à l'export;
- Accompagnement humain, technique et commercial afin de tourner l'entreprise vers des produits à dominante plus électronique (LED, pilotage énergétique...),
- Travail sur la mise au point technique et commerciale d'une gamme de panneaux autonomes en énergie sous licence exclusive,

ACTIVITE IMPRESSION :

- Développement de solutions d'impression économiques innovantes et soucieuses du respect de l'environnement ;
- Renforcement de la gamme de produits à destination du marché de la grande distribution notamment pour des produits d'impression indoor;
- Fiabilisation et développement d'un modèle low cost ciblé;
- Poursuite des efforts en matière de « sourcing » (qualité, fiabilité,...) ;
- Veille technologique (matières, encres, machines & process).

ACTIVITE DECORATION :

- Recentrage de l'équipe créative sur les marchés à volume;
- Test en direction de nouveaux marchés (meuble...)

I.7 - ACTIVITE DES FILIALES

La filiale **suédoise Prismaflex AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 4 505 K€ au 31 mars 2012 contre 4 209 K€ au 31 mars 2011, soit une croissance de 7%. L'augmentation est concentrée sur les ventes de produits aux filiales. Hors conversion du chiffre d'affaires en euro, l'augmentation serait de 4,1 %. Le résultat d'exploitation ressort à 235 K€ contre 449 k€ l'exercice précédent, en baisse de 214 k€. Cette évolution s'explique par un mix produit différent (vente de Wibbs, Leds), une baisse des ventes directes aux zones commerciales gérées en direct, une pression plus forte sur les marges et le renforcement de l'équipe commerciale & marketing. La reprise des investissements sur le produit trivision, n'étant pas au rendez-vous, une réflexion en vue d'abaisser le point mort de cette filiale est en cours. Le résultat net ressort à 243 K€ contre 94 K€ au 31 mars 2011. L'exercice précédent avait été marqué par des pertes de change latentes notamment sur le compte courant avec Prismaflex International pour environ 377 K€ ; L'impôt société s'élève à 99 K€. Le taux d'impôt suédois sur les sociétés est resté stable à 26,3 % au cours de l'exercice.

La société **Prismaflex Iberica** a réalisé un chiffre d'affaires de 2 696 K€ au 31 mars 2012 contre 3 223 K€ au titre de l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires est constatée tant sur l'activité cadres (-0,23 m€) que sur l'activité impression (-0,29 m€ ; -10%). La marge de production s'améliore du fait d'une répartition du chiffre d'affaires entre activités différente (la marge d'impression reste stable). La pression sur les prix de ventes s'est poursuivie. Notre filiale a toutefois, dans un environnement plus difficile, conservé ses parts de marché mais le recul du chiffre d'affaires n'a pût être compensé. Le résultat net passe de 266 K€ au 31 mars 2011 à 186 K€ (impact de chiffre d'affaires essentiellement).

La société **Prismaflex UK** intègre depuis octobre 2011 les résultats de la société Urbanstorm. Ces sociétés réalisent un chiffre d'affaires de 3 460 K€, contre 2 860 K€ au 31 mars 2011 pour PrismaflexUK seul. L'activité d'impression externe à 2.412 K€ est stable ce qui traduit la détérioration de l'environnement économique général et la perte du client JC Decaux pour Urbanstorm. L'activité Cadres à 759 K€ est en forte croissance (199 k€ en n-1); ce qui traduit le succès du produit Stormflex développé par Urbanstorm. Le résultat opérationnel présente un gain de 122 k€ K€ contre une perte de -432 k€ l'exercice précédent. L'exercice 2011 intégrait des coûts non récurrents liés au déménagement de notre filiale dans des locaux moins onéreux (130 k€). Les efforts entrepris d'abaissement de notre point mort, conjugués à une stratégie d'adossement avec Urbanstorm se révèlent payants. Le résultat net au 31 mars 2012 ressort à + 1 208 K€, compte tenu de l'abandon de créance de 1.1 m€ réalisé par Prismaflex international pour restaurer la situation nette de l'entreprise. Des efforts commerciaux sont mis en œuvre ; Ils se heurtent néanmoins à un environnement économique dégradé.

La société **Prismaflex USA** a réalisé un chiffre d'affaires de 1 197€, contre 1 200 K€ au 31 mars 2011. Le CA N-3 se situait autour de 3,5 m€. Ce niveau d'activité reste insuffisant et témoigne des difficultés économiques de la zone US. Le résultat net ressort à -52 K€, contre -93 K€ au titre de l'exercice précédent. Le volume d'activité des afficheurs sur l'activité trivision, reste faible. Les produits LED connaissent un certain succès, mais les produits développés par Prismaflex ne correspondent pas à ceux attendus par le marché (qualité et prix trop importants). L'adaptation de nos produits Led au marché américain n'a pas encore été réalisée. Malgré le très fort déclin du marché américain et l'absence de reprise réelle des investissements des afficheurs sur la zone (il est très difficile de trouver un financement adapté), notre filiale s'est adaptée afin de conserver son point mort à un niveau faible. Néanmoins les perspectives de reprise sont incertaines.

La société **Prismaflex Inc.**, basée à Toronto, a vu ses ventes atteindre 3.608 K€, en croissance de 0,6% à devise constante. L'activité hardware s'est fortement réduite (-486 k€), tandis que l'activité impression a connu une forte croissance + 422 k€ (16,7% à devises constantes). Notre filiale, par des solutions adaptées et innovantes, a su conquérir des nouveaux clients en grande distribution qui compensent la pression concurrentielle du marché traditionnel des afficheurs. Le résultat d'exploitation est resté stable à 275 k€. Notre filiale s'est dotée cette année d'une machine de découpe automatisée pour répondre à ces nouveaux marchés.

Le résultat net s'établit à 202 K€, contre 204 K€ au 31 mars 2011. Dans l'environnement économique général, notre société a très bien résisté grâce à un travail de maîtrise des charges et un dynamisme commercial fort.

La société **Prismaflex RSA**, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 922 K€, en recul de 23% (17,4% à devises constantes). L'activité Hardware à 16,3 MZAR a décliné de 40%. Cette activité qui présentait un déficit structurel a été réduite. L'activité impression est en croissance de 4,6% à devises constantes (volumes + 8,4%). Le résultat d'exploitation de notre filiale passe de -268 K€ sur l'exercice précédent à - 392 K€ au 31 mars 2012. Il est impacté par :

- Un plan de restructuration qui a fait passer nos effectifs de 70 à 52 personnes,
- Une provision sur stock dormant de l'activité hardware pour 142 k€

Hors ces éléments non récurrents, une amélioration du résultat d'exploitation au 2^{ème} semestre est constatée. L'inflation et la forte concurrence observée ne permettent pas une amélioration des marges. Cependant, un travail sur la productivité et les rebus, couplé à une augmentation des volumes, doivent nous permettre d'améliorer le résultat d'exploitation Le résultat net ressort à + 420 K€, contre -268 K€ au titre de l'exercice précédent en raison d'un abandon de créance de 1,1 m€ consenti par Prismaflex international. Nous pensons que la restructuration entamée va porter ses fruits et que cette zone représente une véritable opportunité pour les produits du groupe.

La société **Prismaflex Australasia** a réalisé un chiffre d'affaires de 667 K€ exclusivement sur l'activité cadres contre 725 k€ l'exercice précédent. La société présente pour la 2^{nde} année consécutive un profit d'exploitation de 17 K€ (90 k€ l'année précédente). Le résultat net ressort à 40 K€ grâce à 30 k€ environ de gains de change (résultat net de + 105K€ en N-1). Malgré un environnement économique général bien orienté les investissements des afficheurs sont restés limités. Ils étudient actuellement notre offre Led mais celle-ci requiert une présence plus affirmée dans le pays. La réflexion sur le développement d'une activité d'impression reste en stand-by.

La société **DISTEC GmbH** a clôturé son premier exercice après l'acquisition par le groupe Prismaflex International. Son chiffre d'affaires s'établit à 1,3 M€ contre 2,8 M€ l'exercice précédent. Les difficultés propres à la période que vient de traverser la société expliquent cette évolution. Le résultat d'exploitation s'établit à - 430 k€. Les trois quarts de cette perte sont imputables au 1^{er} semestre. Le résultat net s'établit à -431 k€. Un effort d'abaissement du point mort a été entrepris et est désormais effectif.

L'activité de la société de commercialisation **Prismaflex Middle East** basée au Bahreïn a été arrêtée en septembre 2003, cette société est toujours en cours de liquidation volontaire.

Le Bureau de représentation au Bahreïn nous amène satisfaction.

I.8 – COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPAUX AGREGATS

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

Agrégats consolidés (01/04/2011 – 31/03/2012)

En M€ (en cours d'audit)	12 mois		Ecart en m€	31.03.12 Hors Distec	Exercice 11-12	
	31.03.12	31.03.11			31.03.12 S2	30.09.11 S1
Chiffre d'affaires	51,41	50,66	+0.75	50,40	26,55	24,86
Résultat opérationnel courant	2,46	2,92	-0.46	2,88	1,59	0,87
Résultat opérationnel courant	4,8%	5,8%		5,7%	6,0%	3,5%
Perte de valeur du goodwill	-5,07	-1,09	-3,98		-5,07	
Résultat opérationnel	-2,61	1,83	-4,44		-3,48	0,87
Résultat financier hors change	-0,46	-0,54	+0.08		-0,22	-0,24
Pertes & gains de change	-0,11	-0,12	+0.01		0,07	-0,18
Impôts	-0,44	0,34	-0.78		-0,19	-0,25
Résultat net	-3,62	1,50	-5,12		-3,81	0,20
Résultat net part du groupe	-3,71	1,43	-5,14		-4,04	0,33
Capacité d'autofinancement	2,86	3,88	-1.02		1,85	1,01
Capitaux propres pdg	14,77	18,56			14,77	18,29
Dettes nettes	8,35	7,73			8,35	8,67
Gearing	0,57	0,42			0,57	0,47

Chiffre d'affaires consolidé annuel

En M€ (Audit en cours)	Exercice : 1er avril 2011 – 31 mars 2012				Q4 : 1er jan 2012 – 31 mars 2012			
	12 Mois	12 Mois	Var M€	Var.%	3 Mois	3 Mois	Var M€	Var.%
	2011/2012	2010/2011			Q4 12	Q4 11		
Activité impression	26,75	26,93	-0,18	-0,7%	6,64	6,08	0,56	9,2%
Activité cadres	24,66	23,73	0,93	3,9%	7,58	7,03	0,55	7,9%
Total de la période	51,41	50,66	0,75	1,5%	14,23	13,12	1,11	8,5%
Total à devises constantes	52,03	50,66	1,37	2,7%	14,16	13,12	1,05	8,0%

Au quatrième trimestre, le Groupe réalise un chiffre d'affaires en croissance de 8,5% comparé à N-1.

Grâce à cette bonne performance, le S2 est stable par rapport à N-1 (- 0,5%).

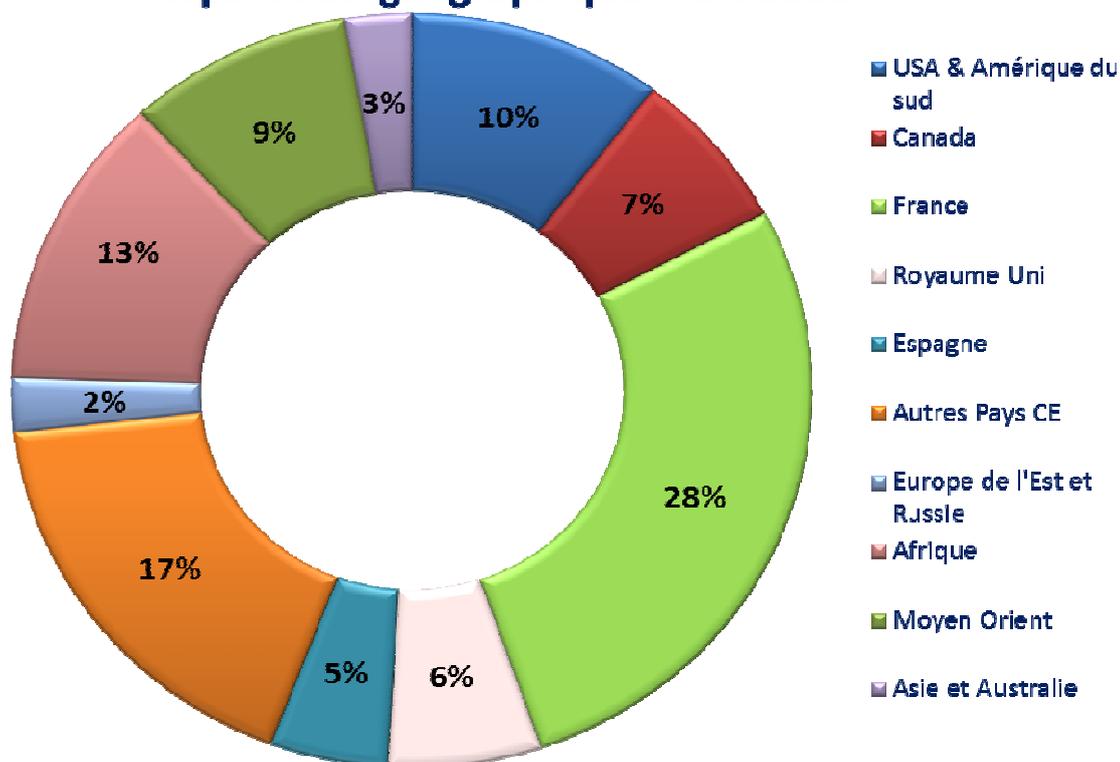
Sur 12 mois, hors décoration intérieure, l'activité d'impression à 19,1 M€ est en léger retrait de 0,3% sur douze mois. L'environnement économique dégradé décrit au T3 en Afrique du Sud et Espagne principalement a été compensé par l'ouverture de nouveaux marchés au Canada et en France.

Les ventes de l'activité décoration intérieure à 12,2 M€ sont de même niveau que celles de N-1 malgré une tendance baissière observée sur les prix. Les volumes restent soutenus.

Les ventes de l'activité cadres (hors décoration intérieure) à 20,1 M€ sont en hausse de 4,1% grâce à un T4 à plus de 6,6 M€ et des ventes de produits LEDs bien orientées. Toutefois, le Groupe ne retrouve pas encore les niveaux d'activité d'avant crise. Les produits à plus forte valeur sont en croissance.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition géographique Mars 2012



Nous constatons une augmentation en valeur relative du moyen orient par rapport à l'année précédente. L'Espagne et l'Afrique sont les zones en baisse relative.

Résultats

Sur l'ensemble de l'exercice 2011/2012, Prismaflex International a maintenu une politique de rigueur opérationnelle avec comme corollaire une maîtrise des charges d'exploitation. Parallèlement, le Groupe a poursuivi ses efforts d'innovation pour renforcer sa gamme de produits.

Le deuxième semestre de l'exercice traduit cette dynamique avec un chiffre d'affaires de 26,56 M€, le T4 ayant été particulièrement soutenu. Le **résultat opérationnel courant** du S2 s'inscrit ainsi à 1,59 M€ et représente 6% du chiffre d'affaires, en croissance par rapport au S1.

Toutefois, les résultats de l'ensemble de l'exercice sont pénalisés par plusieurs éléments:

Au niveau du résultat opérationnel courant :

- Impact dilutif sur les résultats de **l'intégration de Distec** en Allemagne. Désormais contrôlée à 100%, un plan d'action a été mis en place pour ramener cette filiale aux normes de rentabilité du Groupe.
- Restructuration de la filiale UK avec le rapprochement de Prismaflex UK et Urbanstorm.
- Poursuite de la baisse anticipée de l'activité Trivision.

Les filiales sud-africaines et américaines doivent améliorer leur contribution et des plans d'actions ont été mis en œuvre.

Vous trouverez ci-après une **analyse semestrielle** des résultats d'exploitation consolidés qui traduisent la résistance de notre modèle d'activité.



Il a été décidé de constater sur l'exercice une perte exceptionnelle de 5 M€ de la valeur du goodwill (en N-1, 1,09 M€ avait déjà été constaté) ce qui génère une perte opérationnelle de 2,61 M€. Cette décision volontariste, positive pour le futur, est liée à une évolution moyen terme incertaine de l'UGT gérée par notre filiale suédoise.

Le résultat financier est stable.

La charge d'impôt s'élève à 0,44 M€ contre un produit d'impôt l'an dernier de 0,34 M€ qui s'expliquait par la prise en compte de déficits fiscaux antérieurs non activés.

Avant prise en compte de la perte de valeur du goodwill, le résultat net s'élève à 1,45 M€.

L'effectif du Groupe est de 297 salariés au 31 mars 2012 contre 299 salariés au 31 mars 2011.

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 9,5 M€, contre 14,0 M€ l'exercice précédent. Cette évolution traduit principalement:

- La perte de valeur du Goodwill de notre filiale suédoise Prismaflex AB. La provision constituée résulte d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes consolidés.

Conformément aux objectifs fixés, les investissements sont stabilisés. Ils se sont élevés hors acquisition de la société Distec à 1,14 M€ contre 1,07 € l'exercice précédent. Les principales acquisitions réalisées concernent :

- 0,55 M€ du matériel d'impression (machines UV, calandre, machine de découpe automatisée...) principalement en France en Espagne et au Canada ;
- 0,03 M€ de matériels divers pour l'activité hardware;
- 0,38 m€ d'investissements en travaux de R&D décrits précédemment ;
- 0,18 m€ d'immobilisation corporelle en cours liées à notre activité LED

L'acquisition de Distec, finalisée en début d'exercice, est enregistrée pour 620 k€ (nette de trésorerie acquise).

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 2 094 K€ (3 873 K€ l'année précédente) Ils prennent en compte une variation négative du besoin en fonds de roulement de - 1,5 M€ (acomptes clients exceptionnels en N-1 et baisse de l'encours fournisseur). En termes de financement, le Groupe a :

- Renégocié une ligne moyen terme afin de sécuriser les besoins en BFR de sa filiale espagnole 0,15 M€.
- financé 0,6 M€ d'investissements sous forme de crédit bail, principalement pour ses machines d'impression numérique ;
- mis en place un Prêt participatif Oséo, pour 0,3 M€. Cette somme a servi à financer l'acquisition de la société Distec ;
- obtenu une avance remboursable d'Oséo pour 0,35 m€ en vue de soutenir les développements en recherche et développement pour les panneaux autonomes en énergie.
- remboursé pour 2 312 K€ de dettes financières hors intérêts (1 400 K€ de prêts et financements divers et 912 K€ de crédits baux) au titre de cet exercice.

Le Besoin en Fonds de Roulement à 9,6 M€ représente 19% de l'activité contre 15% l'exercice précédente et 18% hors acomptes clients exceptionnels perçus.

La structure financière du Groupe est saine avec des fonds propres (part du groupe) qui s'élèvent à 14,77 M€ en recul de 3,79 M€ par rapport au 31 mars 2011 dont un peu plus de 5 M€ d'impact négatif de la de perte de valeur de goodwill.

Les dettes nettes consolidées passent de 7,73 M€ à 8,35 M€ au 31 mars 2011. Cette évolution s'explique par le recul des acomptes clients reçus par rapport à l'exercice précédent, l'intégration des sociétés Distec et Urbanstorm (et leur dette), les investissements en matière de R&D réalisés.

Le ratio dettes nettes sur fonds propres reste sous contrôle à 0,57 contre 0,42 au 31 mars 2011.

I.9 – PRISE DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

- La société a acquis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 100% du capital de la société Distec en Allemagne (59% en avril 2011 et le solde en décembre 2011) ;
- Notre filiale Prismaflex UK a acquis 100% du capital de la société Urbanstorm en Angleterre. Cette alliance, qui s'effectue par échange de titres est assortie d'une clause d'ajustement de participation sans complément de prix, capée à +10% et -9% en fonction de l'atteinte de résultats. Cette mesure sera réalisée sur une durée de trois ans. La dernière année mesurée s'effectuera sur la base de comptes clos au 30 septembre 2014.
De fait notre participation dans la société Prismaflex UK a été réduite à 60%
- Suite à une augmentation de capital par compensation de créance, nous avons porté notre participation dans la Filiale Prismaflex RSA de 90% à 99,99%.

Nous vous rappelons que concernant notre filiale Prismaflex Iberica, selon certaines circonstances et si certains résultats ne sont pas atteints d'ici le 31 mars 2013, une clause d'ajustement de prix permettra à la société (sans complément de prix) de porter automatiquement cette participation à 73,4% du capital de Prismaflex Iberica.

I.10 – DECOMPOSITION DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6, alinéa 1 et D. 441-4 du Code commerce, je vous précise qu'au vu du Bilan au 31 mars 2012, les dettes envers les fournisseurs représentent 6 578 644 €.

La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'a pas conclu d'accord avec ses fournisseurs concernant les délais de paiements.

La décomposition du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice est la suivante :

Les dettes échues sont pour la plupart des échéances à fin mars 2012 ;

	Exercice clos 31.03.2012	Exercice clos 31.03.2011
Dettes fournisseurs inscrites au bilan	6 578 644 €	6 209 342 €
Dettes échues	2 294 965 €	2 101 206 €
Dettes à échoir total	4 283 679 €	4 108 136 €
dont : inférieur à 30 jours	2 274 519 €	1 973 647 €
inférieur à 60 jours	7 755 €	1 725 €
inférieur à 90 jours	8 488 €	5 677 €
supérieur à 90 jours	4 203 €	120 156 €

I.11 – MONTANT DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 39 028 € contre 37 230 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

I.12 – FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquièmes du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

I.13 – DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

II - GESTION DES RISQUES

II.1 - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE

II.1.1 Politique sociale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne fait l'objet d'aucun plan social, ni de mesures de restructuration.

L'effectif de la société Prismaflex International au 31/3/12 est de 151 personnes (dont 3 congés parentaux) contre 148 au titre de l'exercice précédent. Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 31 embauches (16 CDI, 13 CDD, a contrat d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation). Le temps partiel est favorisé et représente plus de 10 % de l'effectif. La société emploie 4 travailleurs handicapés.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. L'amélioration relative de la conjoncture, a favorisé une reprise de l'intérim qui, sur l'ensemble de l'exercice, représente une charge de 567 K€ contre 705 K€ lors de l'exercice précédent.

Le recours aux heures supplémentaires est dû à un surcroît temporaire de l'activité, il est fait principalement appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance s'élève à 1 705 K€ contre 1 770 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de fabrication de panneaux publicitaires, la confection et l'assemblage de toiles.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement : non concerné
- Analyse des licenciements et leurs motifs : non concerné
- Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les temps plein et les salariés à temps partiel : l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - o horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35H, 37h50 avec 17 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - o le personnel cadre, au forfait annuel de 218 jours bénéficie de 10 ou 12 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - o le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'absentéisme et ses motifs : Le nombre de jours d'absence est en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à des congés maternité/paternité ainsi qu'à des arrêts maladie (dont maladie de longue durée).
- Les rémunérations et leur évolution :
Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société veille à respecter le principe « travail égal, salaire égal » et il n'apparaît pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.
La société a mis en place un plan d'épargne d'entreprise(PEE) pour l'ensemble de ses collaborateurs.
- les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs :
La société est dotée d'une délégation unique (DP/CE), d'un CHSCT et de délégués syndicaux. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu au sein de la société aboutissant à la conclusion d'un nouvel accord d'intéressement en 2010.
- les conditions d'hygiène et de sécurité :
Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. La société a mis en place une formation PRA (prévention des risques liés à l'activité physique) mise en œuvre par un formateur interne auprès du personnel.
Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- la formation
La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
Depuis plusieurs années, la société va au-delà de son obligation légale au niveau du budget formation de ses collaborateurs

- Les œuvres sociales ainsi que a manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités :
La société a engagé une démarche avec l'AGEFIPH pour l'amélioration de l'employabilité des salariés reconnus handicapés
La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.
La société a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation)

II.1.2 Politique environnementale

Conscient de ses responsabilités en matière d'environnement et considérant sa gestion comme un facteur déterminant du développement durable, Prismaflex International s'est engagée dans la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) pour ses sites de production.

Ainsi le site de Crawley (UK) est certifié ISO14001 depuis 2008, et les 2 sites de production français ont obtenu la certification ISO14001 en décembre 2011.

Le groupe étudie également le déploiement de cette démarche à l'ensemble de ses sites.

Prismaflex International a choisi d'axer ses efforts notamment sur :

- Le respect des lois et règlements en vigueur sur l'environnement ainsi que de toute autre exigence environnementale souscrite par le groupe pour ses clients (exigence de conception, de fabrication ou de traitement en fin de vie de ses produits) ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets générés par son activité ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques, la conception et la fabrication de produits qui privilégient la performance environnementale en termes d'utilisation et de recyclage, et ce, en étroite collaboration avec nos clients et nos fournisseurs.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Direction s'est engagée à associer tous les collaborateurs au développement et à la réalisation de cette politique environnementale par l'utilisation efficace de la communication et de la formation.

II.2 – AUTRES RISQUES

II.2.1 Risques de marchés

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

II.2.1.1 Risques liés à l'activité et politique financière

Risque de liquidité et de financement : Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2012 adossées aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, rend plus difficile l'accès au financement.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

La structure de financement nous apparaît équilibrée entre le court terme (qui a été fortement réduit) et le long terme.

Au 31 mars 2012, les dettes financière du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 8,35 M€ dont :

- 5,28 M€ de crédits moyen terme en France dont deux font l'objet de deux crédits syndiqués auprès de cinq banques françaises dont le terme est fixé à respectivement mars 2013 et septembre 2014,
- 0,97 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne et Angleterre (Urbanstorm),
- 2,09 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 0,01 M€ de trésorerie nette négative

Les deux dettes contractées auprès de pool bancaire sont conditionnées au respect de différentes clauses « covenants ». Le non respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité anticipée de ces dettes. Au 31 mars 2012, le Groupe respecte les ratios comme décrits au paragraphe I.2, en retraitant l'entrée dans le périmètre de la société Distec.

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose également de concours bancaires notamment en Espagne et suède.

Risque de taux d'intérêt : Les principaux emprunts du Groupe sont à taux variable. La dette mise en place en septembre 2009 pour un montant résiduel de 3,6 m€ a fait l'objet d'une couverture à hauteur de 70%. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Un swap de taux d'un montant de 1 M€ a été réalisé en septembre 2011 au taux de 1,425 pour couvrir ces besoins. Le niveau actuel des taux reste toujours favorable.

II.2.1.2 Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2012, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente environ 70 % des ventes externes du Groupe (stable par rapport à l'année précédente).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le groupe essaye d'équilibrer ses échanges dans les différentes devises. Il procède, au cas par cas, à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Cette année, compte tenu de la très forte volatilité des marchés, ces dernières ont été limitées.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le ZAR ou la SEK ont eu une incidence (positive) sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé. L'abandon de créance effectué au profit de notre filiale sud-africaine baisse mécaniquement cette exposition.

II.2.1.3 Risque de crédit

Le Groupe essaye de n'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les nouveaux clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée

III - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

III.1 – PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Depuis plusieurs années, la société s'emploie, tant en termes d'organisation interne que de contrôle, à appliquer, dans un processus progressif, les principes de bonne gouvernance des sociétés.

La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, étant une société dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, déclare, conformément à la loi du 3 juillet 2008, qu'elle se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que complété et précisé par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008.

III.2 – PRINCIPES DE REMUNERATION - AVANTAGES

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Conformément aux décisions du Conseil d'administration, dans sa séance du 24 février 2009, il a été institué le comité des rémunérations et nominations, ce dernier intervient notamment dans le processus de nomination et révocation des administrateurs et des mandataires sociaux dirigeants et propose des évolutions en matière de rémunération.

III.3 – NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

III.3.1. Nomination d'administrateurs

Madame Natalie BASSOULS a fait part à la société de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue du Conseil d'administration du 19 avril 2011 prévu à 14 heures.

Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 19 avril 2011, de coopter la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, société anonyme au capital de 705.000 € dont le siège social est à HAUTE RIVOIRE (69610), Lieudit La Boury et identifiée sous le numéro 5378 376 479 RCS LYON, en qualité d'administrateur de la Société ;

Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société, du 30 septembre 2011.

III.3.2. Modifications statutaires

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011, dans sa dix-neuvième résolution, a décidé de modifier les articles 23 et 25 des statuts de la société pour mettre ces derniers en harmonie avec la réglementation en vigueur et ainsi notamment :

- permettre à un actionnaire de la société de se faire représenter à une assemblée générale par son conjoint, son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou tout autre personne de son choix ;
- permettre à un ou plusieurs actionnaires de la société d'inscrire des points à l'ordre du jour d'une assemblée.

Aucune autre modification statutaire n'a été décidée pendant l'exercice écoulé.

III.4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITES

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de commerce,
- mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales. A cet égard, les délégations de l'assemblée générale, en vigueur à ce jour concernent :

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
30.09.2011 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) - Plafond : 1.500.000 €	29.11.2013
30.09.2011 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	29.11.2013
30.09.2011 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond : 1.500.000 €	29.11.2013
30.09.2011 (15 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29.11.2013
30.09.2011 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital social en faveur des salariés (L. 225-129-6, alinéa 1)	29.11.2013
30.09.2011 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	29.11.2013

- Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a partiellement utilisé :
 - lors de la séance du 30 septembre 2011, la délégation de compétence que lui a accordée l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011, sous sa dix-septième résolution, en attribuant des actions gratuites à des « cadres assumant des fonctions de direction ou ayant des responsabilités étendues dans la société ou dans des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce » ;
 - Lors de la séance du 30 septembre 2011 et du 24 janvier 2012, la délégation de compétence que lui a accordée l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011, sous sa dix-huitième résolution, en consentant des options de souscriptions d'actions à des salariés de la société et à des salariés des sociétés et groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus par la société, ainsi que des salariés et mandataires sociaux des sociétés et groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la société.

Aucune autre délégation de pouvoirs ou de compétence accordée au Conseil d'administration n'a été mise en œuvre lors de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Sur la base des réflexions et travaux conduits par le Conseil d'administration, nous vous rappelons :

- qu'un comité d'audit a été institué le 11 avril 2006 dont les attributions et la composition ont été précisées lors du Conseil d'administration du 24 février 2009 ;
- qu'un comité des rémunérations et nominations a été institué le 24 février 2009.

III.5 - MANDATS – REMUNERATIONS PERCUES

III.5.1 – Mandataires sociaux dirigeants

Pierre-Henry BASSOULS – Président du Conseil d'administration – directeur général de Prismaflex International

Tableau récapitulatif des rémunérations		
	Montants versés sur l'exercice N-1	Montants versés sur l'exercice N
rémunération fixe (CA du 19 avril 2011)	111.324 €	116 692 €
rémunération variable	/	/
rémunération exceptionnelle	/	/
jetons de présence	3.800 €	7.600 €
avantages en nature (CA du 19 avril 2011)	7.540 €	6.507 €
TOTAL	122.664 €	130.799 €

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Président du Conseil d'administration	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Iberica
Director	Prismaflex UK
Director	Prismaflex AB
Director	Prismaflex RSA
Chairman	Prismaflex USA
Gérant	Eurl Château des Vergers

Au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de la société Financière JPN Fixations, Monsieur Pierre-Henry Bassouls a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus, de 125.463 € dont 3 103 € d'avantage en nature et 65.800 de primes.

Au titre de ses fonctions de Président de Prismaflex UK & Prismaflex Ibérica, Monsieur Bassouls a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus de 44 978 €.

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Monsieur Pierre-Henry BASSOULS n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société Prismaflex International possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Jean-Philippe DELMOTTE Administrateur et Directeur général délégué de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Tableau récapitulatif des rémunérations		
	Montants versés sur l'exercice N-1	Montants versés sur l'exercice N
rémunération fixe (CA du 19 avril 2011)	23.484 €	24.617 €
rémunération variable	/	/
rémunération exceptionnelle	/	/
jetons de présence	3.800 €	3.800€
avantages en nature (CA du 19 avril 2011)	4.573 €	4.523 €
TOTAL	31.857 €	32.940 €

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009) et Directeur Général (depuis le 04.01.2010)	Financière JPN Fixations
Administrateur	Prismaflex International
Director (depuis juillet 2010)	Prismaflex Inc (Canada)
Director	Prismaflex RSA
Gérant	SCI Dalesi

Au titre de son mandat de Directeur Général avec la société Financière JPN Fixations, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus, de 177.196 € dont 9.081 € d'avantage en nature (GSC) et 33.500 € de primes. Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

III.5.2 – MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Natalie BASSOULS – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL (jusqu'au 19 avril 2011)

Madame Natalie BASSOULS a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Prismaflex International avec effet à l'issue du Conseil d'administration du 19 avril 2011. Elle n'a perçu aucune rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Elle n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

FINANCIERE JPN FIXATIONS – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, nommé le 19 avril 2011, n'a perçu au titre de son mandat d'administrateur aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

Mademoiselle Cosima BASSOULS, représentant permanent de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, n'exerce pas d'autre mandat.

CM-CIC Conseil – Administrateur de Prismaflex International

CM-CIC Conseil, a perçu, durant l'exercice écoulé, 3.800 € de jetons de présence ; aucune autre rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle n'ont été versé au CM-CIC Conseil.

Concernant les autres mandats exercés par CM CIC Conseil, celle-ci rappelle, qu'en sa qualité de personne morale, elle n'est pas concernée par les règles relatives au cumul des mandats. Aucun autre mandat n'a été déclaré à la société.

CM-CIC Conseil n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Mr Hervé Liagre	Société
Représentant permanent de CM-CIC Conseil et membre du conseil de surveillance	SA Financer Valoriser Transmettre

Wilfrid RAFFARD – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 6.000 € de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 - ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 mars 2012, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote ^(«3)	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350.867	30,59 %	701 734	38,86 %
CM-CIC Investissement	170 382	14,85 %	340 764	18,87 %
Benedetta Villa	62 816	5,48 %	125 632	6,96 %
Fabrizia Villa	62 816	5,48 %	125 632	6,96 %
Autocontrôle	4 594	0,40%		
Edmond de Rothschild Investment Partners	62 686	5,46 %	62 686	3,47 %
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	432 935	37,74%	449 298	24,86 %
Total	1 147 096	100,00 %	1 805 746	100,00 %

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, Natalie BASSOULS, Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote. La société Edmond de Rothschild Investment Partners ne nous a fait part d'aucune évolution de sa participation dans Prismaflex International

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Par ailleurs, au 31 mars 2012, les titres donnant ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent :

- 19.345 options de souscription d'actions attribuées ;
- 40.283 actions gratuites attribuées.

Aucune action gratuite ou option de souscription d'actions n'a été attribuée pendant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux dirigeants décrits au paragraphe III.5.1.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

Action de concert

La société Financière JPN Fixations, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS, Monsieur Eric BIHR, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Monsieur Steven Gallow, Monsieur Mikael Gallow, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2012, 490.835 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 42,79 % du capital et 54,39 % des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires. Dans ce pacte, les signataires se sont engagés à agir de concert.

Le pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Monsieur Steven Gallow, Monsieur Timothy Quinn et Monsieur Mikael Gallow a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000.

La société ASPE et Monsieur Timothy Quinn n'étant plus actionnaires, ils ne sont plus membres du concert.

Les membres signataires du pacte d'actionnaires se sont interdits toute cession ou transmission d'actions ayant pour effet le franchissement à la baisse, par les membres du concert, du seuil de 50 % des droits de vote de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL et ce pour une durée de 5 ans à partir du 3 mars 1999. Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

Actionariat salarié

Compte tenu de la cotation de la société (marché d'EURONEXT PARIS – EUROLIST – compartiment C), la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 21 juillet 2010, 10.704 actions gratuites, représentant 0,93 % du capital social de la société à cette date, ont été attribuées, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009, à trois cadres salariés assumant des fonctions de direction au sein du Groupe.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 30 septembre 2011, 8.171, actions gratuites, représentant 0,712 % du capital social de la société à cette date, et 11.545 options de souscription d'actions, représentant 1,006% du capital de la société à cette date, ont été attribuées, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011, à différents cadres assumant des fonctions de direction ou ayant des responsabilités étendues dans la société ou dans des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 24 janvier 2012, 6.000 options de souscription d'actions, représentant 0,52% du capital de la société à cette date, ont été attribuées, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011, à un salarié de la société PRISMAFLEX URBANSTORM UK, filiale de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

IV.2 – ACQUISITION ET CESSIION D' ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	35 387	9,40
Actions vendues	35 337	9,30
Montant des frais de négociation	N/A	

	Nombre	Valeur (en cours d'achat)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	4 594	30 889 €
Valeur au cours de clôture (6,30 €)	4 594	28 942 €

Les opérations sur actions propres sont essentiellement réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

L'assemblée générale mixte du 30 septembre 2011 a reconduit le programme de rachat d'actions qui expirera le 29 mars 2013.

IV.3 – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Aucune valeur supérieure à un seuil de 5 000 € n'a été déclarée.

V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

V.1 - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE :

- Sous une première résolution, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;
- Sous une deuxième résolution, à approuver, de même, les comptes consolidés ;
- Sous une troisième résolution, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Sous une quatrième résolution, à affecter en compte report à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de 3.098.155 €.
- En outre, il vous est proposé de décider d'apurer le solde débiteur du compte « report à nouveau » par prélèvement à due concurrence sur le compte « prime d'émission », ramenant le compte « prime d'émission » de 16.537.411 € à 13.439.256 €.
- Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents ;
- Sous la cinquième résolution, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société afin de répondre aux objectifs prévus par le Règlement de la Commission européenne et, en outre, des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers :

Objectifs:

- attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou
- annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-029 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou

Pratiques de marché :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou
- conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 25 €.

Les actions pourraient être achetées et les actions ainsi acquises pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché de gré à gré, et par tous moyens à l'exclusion de contrats optionnels.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10 % de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 2.867.725 €.

V.2 – RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE :

- Sous la sixième résolution, notamment à titre de complément de la cinquième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'administration

TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2008 12 mois	31/03/2009 12 mois	31/03/2010 12 mois	31/03/2011 12 mois	31/03/2012 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	
Capital social	2 294 192	2 294 192	2 294 192	2 294 192	2 294 192
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 147 096	1 147 096	1 147 096	1 147 096	1 147 096
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	36 664 431	31 906 498	25 559 430	35 685 195	36 625 234
Résultat avant impôt, participation dotations aux amortissements et provisions	2 527 656	600 966	836 776	1 473 101	-177 609
Impôt sur les bénéfices	- 512	- 530 432	-188 635	-282 341	-254 324
Participation des salariés					
Dotations aux amort. et provisions	1 119 964	4 693 805	5 372 297	228 734	3 174 870
Résultat net	1 383 180	-3.562.407	-4 346 886	1 526 708	-3 098 155
Résultat distribué	0	0			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2,18	0,99	0,89	1,53	0 ,07
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,21	-3,11	-3,79	1,33	-2,70
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	145	153	143	141	147
Masse salariale	4 758 937	5 307 803	4 740 795	4 835 596	5 290 991
Somme versées en avantage sociaux	1 734 375	1 938 225	1 745 869	1 788 250	1 929 267

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes relatives aux options de souscription d'actions qui ont été consenties par votre conseil, au cours de l'année.

Il est précisé que les éventuelles attributions d'actions gratuites intervenues durant l'année s'entendent depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration avait la possibilité de consentir des options de souscription d'actions sur la base de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par l'assemblée générale du 30 septembre 2011.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011, dans sa 18ème résolution, a en effet autorisé votre Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit salariés de la société, des salariés des sociétés et groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus par la société, ainsi que des salariés et mandataires sociaux des sociétés et groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la société, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Cette assemblée précisait que la levée de ces options de souscription ne pourra avoir pour effet d'augmenter de plus de trois (3) % le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, en tenant compte, le cas échéant, d'une part, des options de souscription d'actions qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la présente résolution et, d'autre part, des actions gratuites qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la dix-septième résolution.

Cette assemblée précisait en outre que :

- le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration le jour où l'option sera consentie et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- Les bénéficiaires pourront exercer les options pendant un délai de cinq (5) ans à compter du jour où elles seront consenties par le Conseil d'administration ; Cette autorisation expirera le 29 novembre 2014.

1. Options consenties à des mandataires sociaux de la société (article L. 225-184, alinéas 3 et 4 du Code de commerce)

Votre Conseil n'a consenti, au titre de l'année 2011, aucune option de souscription nouvelle, aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Par ailleurs, aucune option de souscription nouvelle n'a été consentie durant l'exercice écoulé par des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

2. Actions souscrites par les mandataires sociaux de la société (article L. 225-184, alinéa 5)

Durant l'année écoulée, aucune action de la société ou des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, n'a été souscrite par l'exercice d'options de souscription d'actions par des mandataires sociaux de la société ou des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

3. Options souscrites ou consenties à des salariés (article L. 225-184, alinéas 7 et 8 du Code de commerce)

Pendant l'année écoulée, votre Conseil a consenti 17.545 options de souscriptions d'actions aux salariés suivants :

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale	Conseil d'administration	Nombre d'options de souscription d'actions	Prix de souscription	Période d'exercice
M. Emmanuel GUZMAN	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	2.893	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Nico MARAIS	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Paco LASSO	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Frédéric ZADEO	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Laurent MAURIZE	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
Mme Florence THEROND	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Olivier ALBERT	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.442	8,48 €	Entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019
M. Sam COOK	AGOE 30.09.2011	CA 24.01.2012	6.000	5,87 €	Entre le 25.01.2016 et le 25.01.2010

Par ailleurs, le nombre et le prix des actions qui, durant l'année écoulée, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent par chacun des salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé sont les suivants :

- aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

4. Répartition des options aux salariés (article L. 225-184, alinéa 9 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-184 alinéa 9 du Code de commerce, nous vous précisons que les sociétés ou groupements liés à la société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce n'ont consenti aucune options de souscription d'action aux salariés et aux mandataires.

Aucune répartition n'est à établir autre que celle visé au paragraphe 2. Ci-dessus.

Le Conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, par le présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions qui, le cas échéant, ont été décidées par votre Conseil d'administration au cours de l'année.

Nous vous rendons compte ci-dessous :

- du nombre et de la valeur des actions, qui durant l'année et à raison des mandats et des fonctions exercés, ont été attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la société, des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)**,
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (2).

Il est précisé que les éventuelles attributions d'actions gratuites intervenues durant l'année s'entendent depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011.

A titre liminaire, nous vous rappelons que :

- l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration (17ème résolution), conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dans la limite d'un plafond global de 3 % du capital social existant au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution, en tenant compte des options de souscription d'actions déjà octroyées, au profit :

des membres du personnel salarié appartenant à la catégorie des « cadres assumant des fonctions de direction ou ayant des responsabilités étendues dans la société ou dans des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce »,

du Président du Conseil d'administration, du Directeur général ou les Directeurs généraux délégués de la société ou certains d'entre eux.

- Cette assemblée a notamment fixé :

la Période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de 2 ans,

la Période de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de 2 ans à compter de la Date d'Attribution Définitive des actions.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 juillet 2011, sur les recommandations du comité des rémunérations et nominations et faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011 a procédé à l'attribution de 8.171 actions gratuites au profit des membres du personnel salarié appartenant à la catégorie des « cadres assumant des fonctions de direction ou ayant des responsabilités étendues dans la société ou dans des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ».

1. Actions gratuites attribuées (article L. 225-197-4, alinéas 3 et 4 du Code de commerce)

Votre Conseil n'a attribué, durant l'année écoulée, aucune action gratuite nouvelle, aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Par ailleurs, aucune action gratuite nouvelle n'a été attribuée durant l'année écoulée par des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

2. Actions gratuites attribuées à des salariés par la société (article L. 225-197-4, alinéa 5 du Code de commerce)

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration de la société a attribué des actions gratuites de la société aux salariés suivants :

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale autorisant l'attribution	Conseil d'administration décidant l'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action au moment de l'attribution par le conseil	Durée de la Période d'acquisition	Durée de la Période de conservation
M. Emmanuel GUZMAN	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	2.045	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
M. Nico MARAIS	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
M. Paco LASSO	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
M. Frédéric ZADEO	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
M. Laurent MAURIZE	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
Mme Florence THEROND	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans
M. Olivier ALBERT	AGOE 30.09.2011	CA 30.09.2011	1.021	8,60 €	2 ans (soit jusqu'au 30.09.2013)	2 ans

3. Répartition des actions aux salariés (article L. 225-197-4, alinéa 6 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-197-4 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous précisons que dans les sociétés ou groupements liés à la société dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce n'ont attribué aucune action gratuite aux salariés et aux mandataires.
Aucune répartition n'est à établir autre que celle visée au paragraphe 2 ci-dessus.

Le Conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

**PROJET DE TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTE PAR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2012**

**PREMIERE RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Approbation des comptes sociaux)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte une perte d'un montant de 3.098.155 €.

**DEUXIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Approbation des comptes consolidés)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

**TROISIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Conventions réglementées)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

**QUATRIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de 3.098.155 € ; le compte « report à nouveau » passant ainsi de 0 € à (3.098.155) €.

En outre, l'assemblée générale décide d'apurer le solde débiteur du compte « report à nouveau » par prélèvement à due concurrence sur le compte « prime d'émission », ramenant le compte « prime d'émission » de 16.537.411 € à 13.439.256 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société dans les conditions prévues ci-après.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue :

- des objectifs prévus par le Règlement :
 - o les attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou
 - o annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou
- des pratiques de marché admises par l'AMF :
 - o animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou
 - o conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 25 €,

L'assemblée fixe le nombre maximal théorique d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation à 114.709 soit 10 % du capital social. Toutefois, lorsque les actions sont achetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % précitée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.867.725 euros, hors frais de négociation.

En cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'assemblée générale décide que :

- l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré (à l'exclusion de contrats optionnels ou d'instruments dérivés),
- la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale décide que la société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'Autorité des marchés financiers) et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 30 septembre 2011.

**SIXIEME RESOLUTION
(A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)
(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL)**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 septembre 2011.

Le Conseil d'administration

Prismaflex International
Exercice clos le 31 mars 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme décrit dans la note 2.9 de l'annexe ;
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une perte de valeur, comme décrit dans la note 2.7 de l'annexe ;
- la probabilité de recouvrement des actifs d'impôts différés, comme décrit dans la note 2.21 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 16 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2 294 192 €
Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.
345 166 425 RCS Lyon
Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars

COMPTES CONSOLIDES (Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	31/03/2012	31/03/2011
Ecart d'acquisition	3.2	9 543	14 024
Immobilisations incorporelles	3.4	1 282	1 017
Immobilisations corporelles	3.5	4 536	4 087
Participation dans les entreprises associées		0	0
Actifs financiers	3.7	96	85
Actifs d'impôts différés	3.15	1 014	1 300
Actifs disponibles à la vente		0	0
ACTIF NON COURANT		16 470	20 513
Stocks	3.8	8 245	8 201
Clients et comptes rattachés	3.9	10 436	10 944
Actif d'impôt exigible		0	0
Autres actifs courants	3.10	2 156	1 927
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6	1 793	2 093
ACTIF COURANT		22 631	23 165
** TOTAL GENERAL **		39 100	43 678

PASSIF	Notes	31/03/2012	31/03/2011
Capital social	3.11	2 294	2 294
Prime d'émission		10 903	15 373
Ecart de conversion du groupe		-589	-710
Réserves – part du groupe		5 878	171
Résultat - part du groupe		-3 713	1 432
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		14 773	18 561
Intérêts ne donnant pas le contrôle		315	177
CAPITAUX PROPRES		15 088	18 738
Dettes financières long terme	3.13	5 986	6 921
Provisions à long terme	3.14	473	304
Passifs d'impôt différés	3.15	755	693
Autres passifs non courants		759	518
PASSIFS NON COURANTS		7 973	8 435
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.16	7 574	7 856
Dettes financières court terme	3.13	4 160	2 900
Provisions à court terme	3.14	333	337
Impôt courant		70	0
Autres passifs courants	3.17	3 902	5 412
PASSIFS COURANTS		16 039	16 505
** TOTAL GENERAL **		39 100	43 678

Compte de Résultat	Notes	31/03/2012	% CA	31/03/2011	% CA
Chiffre d'affaires		51 413	100%	50 663	100%
Autres produits de l'activité		341		178	
Achats consommés		-21 311		-22 349	
Charges de personnel	3.18	-12 472		-11 251	
Charges externes		-12 878		-12 395	
Impôts et taxes		-475		-426	
Dotation aux amortissements & provisions	3.22	-1 534		-1 571	
variation stocks en cours et produits finis		-700		38	
Autres produits et charges d'exploitation		74		37	
Résultat opérationnel courant		2 459	4,8%	2 924	5,8%
Autres produits et charges opérationnels		0		0	
Perte de valeur du goodwill		-5 065		-1 093	
Résultat opérationnel		-2 606	-5,1%	1 831	3,6%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		7		10	
Coût de l'endettement financier brut		-488		-512	
Coût de l'endettement financier net	3.19	-482		-502	
Gain / pertes de changes		-106		-120	
Autres produits et charges financières		22		-43	
Résultat financier		-566		-665	
Résultat avant impôts		-3 172	-6,2%	1 166	2,3%
Charge d'impôt	3.20	-444		337	
Quôte part des sociétés mises en équivalence		0		0	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		-3 616	-7,0%	1 503	3,0%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		0		0	
RESULTAT NET		-3 616	-7,0%	1 503	3,0%
Intérêts ne donnant pas le contrôle		97		71	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-3 713	-7,2%	1 432	2,8%
Résultat par actions	3.23	-3,24		1,25	
Résultat dilué par actions		-3,08		1,21	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-3,24		1,25	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-3,08		1,21	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/03/12	31/03/11
Résultat net de la période	-3 616	1 503
Ecart de conversion	204	1 339
Effets de la réévaluation des instruments financiers	-76	50
Effet d'impôt sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	128	1 389
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	-3 488	2 892
Dont part du groupe	-3 668	2 826
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	180	66

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital	Primes	Réserve s consoli- dées	Résultat consolidé	Ecart de conver- sion	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 mars 2010	2 294	15 373	709	-353	-2 054	15 969	156
Affectation du résultat N-1			-353	353		0	
Résultat consolidé				1 432		1 432	71
Variation écarts de conversion					1 344	1 344	-5
Dividendes			-79			-79	-30
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle			-181			-181	-19
Autres			76			76	3
31 mars 2011	2 294	15 373	172	1 432	-710	18 561	176
Affectation du résultat N-1			1 432	-1 432		0	
Résultat consolidé				-3 713		-3 713	97
Variation écarts de conversion					121	121	83
Dividendes			-217			-217	-83
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle			16			16	-16
Autres		-4 470*	4 475			5	58
31 mars 2012	2 294	10 903	5 878	-3 713	-589	14 773	315

*L'assemblée générale de Prismaflex International du 30/09/2011 a décidé d'apurer le solde débiteur du compte « report à nouveau » par prélèvement de 4.470.512€ sur le compte « prime d'émission ».

Tableau de flux de trésorerie	31/03/2012	31/03/2011
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	-3 616	1 503
Dotation nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	6 560	2 470
Autres produits et charges calculés	0	0
Plus ou moins value de cession d'actifs immobilisés	-83	-93
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	2 861	3 881
Coût de l'endettement financier net	482	502
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	444	-337
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 786	4 045
Impôts versés	-111	-282
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		
Plus ou moins-values de cession liées aux activités cédées		
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	-1 582	110
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	2 094	3 873
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-1 143	-1 065
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	101	159
Acquisitions d'immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations financières		5
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	-620	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 662	-901
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux minoritaires	-301	-110
Rachat d'intérêts minoritaires		-200
Nouveaux emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	1 389	1 696
Remboursements d'emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	-2 312	-1 614
Intérêts financiers nets versés	-482	-502
Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 706	-730
Incidence des variations des cours des devises	-2	-103
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 276	2 139
Trésorerie d'ouverture	1 268	-870
Trésorerie de clôture	-8	1 268

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1. Références de la société

En date du 19 juin 2012, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2012.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Eurolist, compartiment C et immatriculée en France (ci après « le groupe Prismaflex » ou « le groupe »).

1.2. Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un fabricant de panneaux publicitaires et un imprimeur numérique grand format. Ces deux activités représentent chacune près de la moitié du chiffre d'affaires.

Présent commercialement dans plus de 120 pays, le groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Canada, USA, Afrique du Sud, Australie et au Bahrain au travers de ses filiales ou de bureau de représentation.

1.3. Événements majeurs de l'exercice clos le 31 mars 2012

- L'exercice a été marqué par l'acquisition de 2 nouvelles filiales :
 - la société Distec, société historiquement concurrente du Groupe sur le segment des panneaux d'affichage et installée à Heinsberg (Rhénanie du Nord) en Allemagne. Distec, qui compte 9 salariés, est bien positionnée sur les marchés allemands et des pays de l'Est;
 - La société Urban Storm Ltd, ancien concurrent du groupe sur le marché britannique. Cette alliance, qui s'est effectuée par échange de titres était motivée par la recherche d'une taille critique dans le domaine de l'impression numérique en UK. À l'issue de ce rapprochement, Prismaflex International détient 60% de Prismaflex UK, elle-même détentrice à 100% de la société Urban Storm Ltd
- La société a racheté 10% des parts de Prismaflex RSA, amenant ainsi sa participation à 99,995%.

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. Principes d'établissement des comptes du groupe

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Déclaration de conformité

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le groupe.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Comparabilité des états financiers

a. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} avril 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011/2012 :

- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable au 1er janvier 2011)
- Améliorations annuelles des normes IFRS de mai 2010 (applicable au 1er juillet 2010 ou au 1er janvier 2011 selon les textes).
- IFRIC 19 : Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable au 1er juillet 2010).
- Amendement IFRIC 14 : Remboursement anticipé d'une obligation de financement minimum (applicable 1er janvier 2011)
- Amendement IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable 1^{er} juillet 2011).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

b. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne au 31/03/2012

- Néant

c. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne au 31/03/2012 :

- IFRS 9, IAS 27 révisée, IAS 28 révisée, IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IFRS 13, IAS 19 révisée, IFRIC 20, Amendement IFRS 1, Amendement IAS 12, Amendement IAS 1, Amendement IAS 32, Amendement IFRS 9, Amendement IFRS 7

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse.

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement, – Note 3.4
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, – Notes 2.7 et 2.8
- dépréciation des écarts d'acquisition, – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et dépréciations sur stock, – Note 2.10 et 2.12
- valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés, – Note 3.12
- dépréciation des actifs d'impôt différés. – Note 2.21

2.3. Périmètre et méthodes de consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Prismaflex et de ses filiales au 31 mars de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telle que permise par le traitement optionnel de la norme IAS 31.

La mise en équivalence est adoptée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises du groupe.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées. Le cas échéant, les transactions avec les sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur du pourcentage d'intégration.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

2.4. Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

2.5. Distinction courant / non courant

Conformément à IAS 1, le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1 (cf § 2.22.1)

2.6. Écarts d'acquisition

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1er avril 2010. En effet, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en «Autres produits et charges d'exploitation».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités de la norme IAS 36. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, par la constitution d'une perte de valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 2.9. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de PRISMAFLEX INTERNATIONAL), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère. En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1er avril 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de PRISMAFLEX INTERNATIONAL. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif définies par la norme IAS 38, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts interne et externe de réalisation, et sont amortis sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrits à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière selon les critères définis par la norme IAS 16. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 et 5 ans
Matériel de transport	4 et 5 ans
Mobilier	5 et 8 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.9) lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Conformément à IAS 17, les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les biens, objets de ces contrats, sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, comme si elles avaient été acquises par emprunt. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que ci-dessus. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.9. Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition.

Tests de dépréciation des actifs incorporels et des Goodwill

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité
- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.11. Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux existants figurent sur la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les Participation dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

2.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2.14. Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

2.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17. Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité, selon les spécifications de la norme IAS 19.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour le Droit Individuel à la Formation, le groupe ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires, il n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune provision au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers clos au 31/03/2012.

2.18. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.19. Engagements de rachat de minoritaires

La norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduit le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, l'excès entre la valeur de l'engagement et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisé en écart d'acquisition.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue et la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie la diminution des intérêts minoritaires et la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 mars 2012, le groupe ne détient plus aucun engagement de rachat de minoritaire.

2.20. Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

2.21. Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.22. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

2.23. Présentation du compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1: "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24. Résultat net par action

Le calcul du résultat net par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact des actions propres. Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de l'émission, de l'annulation et de la levée des stock-options.

2.25. Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente " et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiale	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/99	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/00	31/03	100 %	Intégration globale
	01/01/01	31/03	99,995 %	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/12/00	31/03	72,3 %	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	17/05/01	31/03	95 %	Intégration globale
Prismaflex USA (USA)	27/11/01	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex Middle East (Bahrain)	31/03/03	31/03	60 %	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume Uni)	01/08/07	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex Australasia (Australie)	01/04/11	31/03	100 %	Intégration globale
Distec (Allemagne)	01/10/11	31/03	60 %	Intégration globale
Urban Storm (Royaume Uni)				

Les modifications de périmètre depuis le 31 mars 2011 sont les suivantes :

- L'acquisition de 100% des parts de Distec (cf partie 4).
- L'acquisition de 100% des parts de Urban Storm (cf partie 4) par échange de titres de Prismaflex UK, abaissant ainsi la participation de Prismaflex International dans Prismaflex UK de 100 à 60%.
- le rachat de 10% des parts de Prismaflex RSA, amenant ainsi la participation de Prismaflex International à 99,995%. En application de la norme IAS 27 révisée aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé. L'impact sur les capitaux propres part du groupe est nul.

Il n'existe pas de structures dites ad'hoc.

3.2. Écarts d'acquisition

	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dépréciation	Effet des variations de change	Autres	Fin d'exercice
Prismaflex AB	12.941		5.065	127		8.003
Prismaflex USA	64			4		68
Prismaflex Iberica	991					991
Prismaflex UK	28			2		30
Distec	0	331				331
Urban Storm		121				121
Total net	14.024	452	5.065	132	0	9.543

3.3. Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation.

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie " Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"
- Unité génératrice de trésorerie " Allemagne" pour l'écart d'acquisition "Distec"

Unité génératrice de trésorerie "Suède" :

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du groupe) par la filiale suédoise, à savoir Trivision, PTH et PrismaTronic. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% (même taux qu'en mars 2011) inférieur au taux de croissance moyen du marché mais qui tient compte du fait qu'une partie des produits est arrivée à une phase de maturité.

Selon les activités, des taux d'actualisation avant impôt de 9.4% et 15% ont été appliqués à ces prévisions.

Sur ces bases, une perte de valeur de 5.065 K€ de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" a été comptabilisée.

Unité génératrice de trésorerie " Espagne" :

La valeur d'utilité de l'unité " Espagne" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir du budget financier établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et approuvés par le conseil d'administration. Pour les flux au-delà du business plan, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 1,5%.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 10,40% et tient compte du risque pays.

Sur ces bases, la valeur recouvrable, correspondant à la valeur d'utilité, s'est révélée supérieure aux valeurs nettes comptables de l'UGT. Aucune dépréciation n'a donc été à ce titre nécessaire.

Unité génératrice de trésorerie " Allemagne" :

La valeur d'utilité de l'unité " Allemagne" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir du budget financier établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et approuvés par le conseil d'administration. Pour les flux au-delà du business plan, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 1,5%.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,40%.

Sur ces bases, la valeur recouvrable, correspondant à la valeur d'utilité, s'est révélée supérieure aux valeurs nettes comptables de l'UGT. Aucune dépréciation n'a donc été à ce titre nécessaire.

3.4. Immobilisations incorporelles

Des frais de développement ont été activés pour 381 K€ sur l'exercice.

La rubrique « Concession, Brevets, licences » est essentiellement constituée du brevet Prismaflex et de ses extensions ainsi que de divers logiciels.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisi- tions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	2.077	200	381		4	2.662
Concession, brevets, licences	698	332	28		6	1.064
Autres immobilisations incorporelles	101	29				129
Total	2.876	561	409		10	3.856

Immobilisations incorporelles Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	1.221		313		4	1.538
Concession, brevets, licences	628	332	21		6	987
Autres immobilisations incorporelles	10	29	10			49
Total	1.859	361	341		10	2.574

Immobilisations Incorporelles Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Frais de développement	856					1.124
Concession, brevets, licences	70					78
Autres immobilisations incorporelles	91					80
Total net	1.017					1.282

3.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisi- tions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	518					518
Installations/agencements/construc- tions	2.170			(7)	(3)	2.160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11.875	1.465	715	(68)	46	14.033
Autres immobilisations corporelles	3.927	266	293	(196)	41	4.331
<i>Total</i>	18.490	1.731	1.008	(270)	85	21.042

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement des machines d'impression et du petit matériel.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations acquises en pleine propriété ou relevant de contrats de location financement, retraités dans le cadre de la consolidation, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	57		19			77
Installations/agencements/construc- tions	1.083		136	(7)	(2)	1.209
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10.015	915	719	(68)	35	11.616
Autres immobilisations corporelles	3.247	217	279	(178)	40	3.605
<i>Total</i>	14.402	1.132	1.153	(253)	72	16.507

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Terrain/aménagements	461					441
Installations/agencements/construc- tions	1.087					951
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1.860					2.417
Autres immobilisations corporelles	680					726
Total	4.087					4.536

Les immobilisations relevant de contrats de location financement, et incluses dans le tableau ci-dessus, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles financées en location financement Valeurs nettes	31/03/12	31/03/11
Terrain/aménagements	441	461
Installations/agencements/construc-tions	708	816
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1.473	1.560
Autres immobilisations corporelles		
<i>Total</i>	66	172
	2.688	3.335

3.6. Classement et juste valeur des actifs financiers

en milliers d'euros	2012	Valeur au bilan selon IAS 39			2012	
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	96			96		96
Créances clients (note 3.10)	10.436			10.436		10.436
Autres actifs courants (note 3.11)	2.156			2.156		2.156
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	1.793	1.793				1.793
Total actifs	14.481	1.793		12.688		14.481

en milliers d'euros	2011	Valeur au bilan selon IAS 39			2011	
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	85			85		85
Créances clients (note 3.9)	10.944			10.944		10.944
Autres actifs courants (note 3.10)	1.927			1.927		1.927
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	2.093	2.093				2.093
Total actifs	15.049	2.093		12.956		15.049

3.7. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

Actifs financiers non-courants	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	13			-4		9
Autres actifs financiers	72		14			86
Total net	85		14	-4	0	96

3.8. Stocks

	31/03/12	31/03/11
Valeur brute		
- Matières premières	8.096	7.188
- Produits intermédiaires et finis	1.150	1.787
Dépréciation		
- Matières premières	833	594
- Produits intermédiaires et finis	168	180
Valeur nette totale	8.245	8.201

La valeur nette des stocks au 31 mars 2012 est stable par rapport au 31 mars 2011.

3.9. Créances clients

	31/03/12	31/03/11
Valeur brute	10.938	11.418
Dépréciation	502	474
Valeur nette totale	10.436	10.944

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IAS 39 ont été reclassées en compte "clients" pour un montant de 1.350 K€ au 31 mars 2012 (1.957 K€ au 31 mars 2011).

Au 31 mars, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

	TOTAL	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues > 90j
31/03/2012	10.436	6.180	2.244	791	337	884
31/03/2011	10.944	7.025	1.894	376	289	1.361

Les créances échues depuis plus de 120 jours ont été analysées. La société considère la dépréciation constatée suffisante pour couvrir le risque de non encaissement de ces créances anciennes.

Dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	2012	2011
Au 1^{er} avril	474	321
Dotations	204	258
Reprise utilisée	28	43
Reprise non utilisée	165	64
Variation de périmètre	17	0
Différences de change	0	1
Au 31 mars	502	474

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 7.3 « Risques de crédit ».

3.10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/12	31/03/11
Fournisseurs débiteurs	53	11
Créances fiscales et sociales	659	364
Autres créances	789	899
Charges constatées d'avance	654	653
Total	2.155	1.927

3.11. Capitaux propres

Capital social

Le capital est composé de 1.147.096 actions entièrement libérées au 31 mars 2012.

	31/03/12	31/03/11
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1.147.096	1.147.096

Contrat de liquidité

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi le fonctionnement au travers de son contrat de liquidité. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	35.387	9.40
Actions vendues	35.337	9.30

Montant des frais de négociation	N/A
----------------------------------	-----

	Nombre	Valeur (en cours d'achat)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	4 594	30.889 €
Valeur au cours de clôture (6.3€)	4 594	28.942 €

Les opérations sur actions propres sont essentiellement réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2011 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

3.12. Options de souscription d'actions & BSPCE

Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 25/09/05 et 30/09/11 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 30/01/2006, 30/09/2011 et 24/01/2012 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation.

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)	30/01/06	30/09/11	24/01/12
Nombre d'options attribuées	1.800	11.545	6.000
Prix de souscription	27,24	8.48	5.87
Date d'acquisition des droits	30/01/10	30/09/15	24/01/16
Date d'expiration des options	30/01/14	30/09/19	24/01/20

Évolution du nombre d'options

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/10	2.300	25,58
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/11	2.300	25,58
Options attribuées	17.545	7.59
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées	500	19.6
Options en circulation au 31/03/12	19.345	9.42
Dont options exerçables	1.800	27.24

3.13. Emprunts portant intérêts et endettement

K€	Taux d'intérêt Effectif %	Maturité	Mars 12	Mars 11
Passif non courant			5.986	6.921
Emprunt structuré 13.340 K€	Euribor	Mars-13	0	608
Emprunt garantie FASEP 500K€	5%	Fev-15	184	269
Emprunt 300K€	5,05%	Jan-16	141	184
Emprunt 4.200 K€	Euribor	Dec-14	3.000	3.600
Emprunt Oséo 600K€		Fév-18 et 19	600	300
Emprunts Espagne	Euribor	Juil-15	395	470
Emprunts UK	-		146	
Valorisation swap taux 3.940 K€	(*)	Mars-14	67	-9
Frais d'emprunts retraités		Avril-12 à	-18	-52
Locations financement retraitées		Mars-23	1.471	1.550
Passif courant			4.160	2.900
Emprunt structuré 13.340 K€	Euribor	Mars-13	608	608
Emprunt garantie FASEP 500K€	5%	Fev-15	85	84
Emprunt 300K€	5,05%	Jan-16	43	44
Emprunt 4.200 K€	Euribor	Dec-14	600	600
Emprunts Espagne	Euribor	Juil-15	227	30
Emprunts UK			204	
Frais d'emprunts retraités	-	Mars-14	- 34	- 34
Locations financement retraitées	(*)	Avril-12 à	620	744
Concours bancaires courants	Euribor 3 m + 0,75 à 1,5 %	Echéances de 1 à 3 mois	1.809	824

(*) Dettes essentiellement constituées de crédits baux à taux fixes dont les taux d'intérêts varient entre 4 et 8 % suivant les pays.

K€ Ventilation par nature de taux	Dettes Financières totales	Dont Concours bancaires	Dont relevant de locations financements
Fixe	6.848		2.033
Variable	3.298	1.809	57
Non rémunéré	0		

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 450 K€
Nouveaux contrats de crédit-bail : 594 K€
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 1.416 K€
Remboursements de crédits baux : 793K€
Frais d'emprunt activés sur l'exercice : 0K€

Prismaflex International a signé le 30 septembre 2009 un accord avec ses banques sur sa dette existante. Les éléments clés de cet accord portaient sur un allongement de la maturité du crédit syndiqué existant (solde de 2,4 M€ avant remboursement au 30/09/09) et la consolidation et la conversion des lignes de crédit court terme existantes (y compris découverts) en prêt de renforcement. Ce prêt amortissable, accordé par un pool bancaire composé des 5 banques du groupe, portait sur un montant global de 4,2 M€.

Cet accord est assorti de clauses usuelles dans ce type de contrat et notamment :

- Une marge applicable plafonnée à 2,40% l'an et dégressive en fonction de l'atteinte de certains ratios ;
- Un remboursement trimestriel progressif ;
- Des conditions d'information, de respect d'engagements et d'exigibilité anticipé, usuelles dans ce type de contrats ;
- Le nantissement du fonds de commerce de Prismaflex International ;
- Une contre-garantie d'Oséo ;
- Le respect de ratios comme indiqués ci-après :

Date du calcul	Montant maximum du ratio R1	Montant maximum du ratio R2	Montant minimum du ratio R3
31/03/2010	110%	4,0	1,0
31/03/2011	110%	3,5	1,0
31/03/2012	100%	3,0	1,0
31/03/2013	90%	2,5	1,0
31/03/2014	90%	2,5	1,0
31/03/2015	90%	2,5	1,0

Ratio de gearing R1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés

Ratio de levier R2 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé

Ratio de Service de la Dette R3 : Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette / Service de la Dette Consolidé

Dettes Financières Nettes Consolidées: Désigne les Dettes Financière diminuées des disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe.

Fonds Propres Consolidés: Désigne les capitaux propres consolidés en « part du groupe », les prêts, les comptes courants et les obligations émises dans la mesure où il existe une convention de subordination vis à vis des facilités de crédit objet du présent contrat.

EBE consolidé: Désigne le résultat d'exploitation augmenté des dotations nettes aux amortissements et aux provisions d'exploitation (y compris la part d'amortissement correspondant aux retraitements de crédits-bails et locations financières et assimilés).

Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette: Désigne la différence entre :

A) la somme de l'EBITDA, du produit de cession d'immobilisations; des produits exceptionnels sur opération de gestion, du produit des opérations de titrisation et assimilés s'ils ne sont pas déjà intégrés par ailleurs, de toute augmentation en numéraire des Capitaux Propres, des nouvelles Dettes

Financières Brutes Moyen et Long Terme souscrites hors du présent Contrat, y compris Crédits-Bails et assimilés, du montant en valeur absolue de la variation négative annuelle du Besoin en Fonds de Roulement,

Et (B) la somme de la production immobilisée, de l'impôt sur les sociétés versé, des charges exceptionnelles sur opérations de gestion au cours de l'exercice, du montant de la variation positive annuelle du Besoin en fonds de Roulement, du montant des acquisitions d'immobilisations décaissées, du montant des dividendes distribués.

Service de la Dette Consolidé: Désigne la somme des Frais Financiers et des remboursements des Dettes Financières Brutes Moyen et Long Terme y compris le crédit bail retraité.

Au 31 mars 2012, la société respecte l'ensemble des ratios.

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

3.14. Provisions

Provisions (K€)	Début d'exercice	Incidence Monétaire	Variation de périmètre	Dotations	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Fin d'exercice	Court terme/ long terme
Pour litiges clients	150						150	CT
Autres litiges			119	9			128	LT
Pour garantie	81	1	41	3		-53	73	LT
Pour indemnités de départ en retraite	215			57			272	LT
Autres provisions	195	0	6	151	-169		183	CT

Au 31 mars 2012, les principales provisions pour risques et charges sont :

- Provision litige clients: 150 K€. Il s'agit principalement de risques sur des créances clients de la filiale Prismaflex Middle East, en cours de liquidation amiable.
- Provision pour garantie : 73 K€. Il s'agit de provisions constituées par les sociétés Prismaflex AB, Prismaflex USA et Distec, couvrant la garantie donnée sur la vente de leurs produits et calculée sur la base des coûts exposés durant l'exercice.
- Provision pour indemnités de départ à la retraite : 272 K€. Le taux d'actualisation utilisé est de 4,4% (taux des OAT) et le taux d'augmentation des salaires est de 1,5%. Les engagements du groupe concernent principalement la France et sont calculés en application de la convention collective de la Plasturgie.
- Provision pour litiges clients et fournisseurs : 183 K€

3.15. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le détail des postes d'impôts différés actif et passif est présenté dans le tableau suivant :

(K€)	31/03/12	31/03/11
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
France		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	-265	-208
Impôt différé lié aux différences temporaires fiscales	19	19
Impôt différé lié au déficit fiscal	1 046	1 113
<i>Sous-total Impôts différés France</i>	<i>800</i>	<i>924</i>
ROYAUME UNI		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales		
Impôt différé lié au déficit fiscal	14	13
<i>Sous-total Impôts différés ROYAUME UNI</i>	<i>13</i>	<i>13</i>
AFRIQUE DU SUD		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-32	-15
Impôt différé lié au déficit fiscal	216	378
<i>Sous-total Impôts différés AFRIQUE DU SUD</i>	<i>184</i>	<i>363</i>
USA		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-25	0
Impôt différé lié au déficit fiscal	40	0
<i>Sous-total Impôts différés USA</i>	<i>16</i>	<i>0</i>
Total Impôts différés actif	1 014	1 300

(K€)	31/03/12	31/03/11
IMPOTS DIFFERES PASSIF		
USA		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	0	-4
<i>Sous-total Impôts différés USA</i>	<i>0</i>	<i>-4</i>
SUEDE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	4	-7
Impôt différé lié aux provisions à caractère fiscal	-714	-683
<i>Sous-total Impôts différés SUEDE</i>	<i>-711</i>	<i>-690</i>
DISTEC		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	-44	
<i>Sous-total Impôts différés DISTEC</i>	<i>-44</i>	
Total Impôts différés passif	- 755	- 693

Récapitulatif par société des impôts différés actifs non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable	K€
Prismaflex International	0
Prismaflex RSA	0
Prismaflex UK	334
Prismaflex Australasia	83
Distec	118

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernant la société mère Prismaflex International, Prismaflex RSA et Prismaflex UK ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir. Cette méthode a conduit à ne pas activer une partie des déficits et notamment ceux concernant Prismaflex UK et Prismaflex Australasia.

3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/12	31/03/11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 574	7 856

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours. Ce montant inclut 287K€ de dettes sur immobilisations.

3.17. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/12	31/03/11
Clients créditeurs	480	1 694
Dettes fiscales et sociales	2 930	2 657
Autres dettes	146	121
Produits constatés d'avance	346	941
Total	3 902	5 412

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.18. Charges de personnel

L'effectif du groupe au 31 mars 2012 s'élève à 295 personnes, dont 56 cadres. Il se ventile comme suit par zones géographiques : France 151 ; Amérique du Nord 28 ; UK 26 ; Espagne 19 ; Allemagne : 9 ; Suède 8 ; Afrique du Sud 52 et Australie 2.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/12	31/03/11
Salaires et traitements	9.869	8 870
Charges salariales et patronales	2 603	2 382
Total Charges de personnel	12.472	11.251

Le conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, suivant les recommandations du comité des rémunérations et nominations du 18 juin 2010, a décidé le 21 juillet 2010 et le 30 septembre 2011, l'attribution gratuite de respectivement 32.112 et 8.171 actions, au profit de salariés appartenant à la catégorie « des cadres assumant des fonctions de direction dans la société ou dans des sociétés ou groupement qui lui sont liées directement ou indirectement » et de dirigeants mandataires sociaux de la société et de ses filiales qu'il a désignés.

Les actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL ne sont effectivement attribuées qu'au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de les attribuer, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. Une provision totale de 180 K€ a été passée au titre de ces attributions, dont 115 K€ sur l'exercice. Une charge de 5 K€ a également été constatée sur l'exercice au titre des charges sociales.

3.19. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/12	31/03/11
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	7	10
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-488	-512
Coût de l'endettement financier net	-481	-502

3.20. Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge entre impôts différés et impôts courants :

	31/03/12	31/03/11
Impôts courants	179	282
Impôts différés	265	-619
Total	444	-337

Le taux effectif d'impôt avant dépréciation des écarts d'acquisition et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence passe de -29 % au 31 mars 2011 à 23 % au 31 mars 2012. Le taux n-1 s'expliquait essentiellement par l'activation des pertes fiscales reportables de Prismaflex International encore non activées et par l'utilisation de déficits non activés antérieurement.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	31/03/12	31/03/11
Résultat avant impôt	-3 172	1 166
Taux d'imposition du groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-1 057	389
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1	0	-447
- Impôt différé sur déficits non reconnus	126	90
- Utilisation de déficits antérieurs sur les résultats de l'année	-39	-778
- Effets des différences de taux	191	47
- Différences permanentes (dont impact dépréciation écarts d'acquisition)	1 223	356
- Divers	-1	6
Charge réelle d'impôt	443	-337

3.21. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D passés au compte de résultat et non activés car ne correspondant pas aux critères d'activation s'élèvent à 276 K€ (contre 368 K€ en 2011).

381K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées durant l'exercice (contre 0 K€ en 2011).

3.22. Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 1.497 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations
- 39 K€ de dotations nettes sur actif circulant
- -2 K€ de dotations nettes de provisions pour risques et charges

3.23. Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été calculé à partir des éléments suivants :

	31/03/12	31/03/11
Nombre d'actions composant le capital	1 147 096	1 147 096
Dilution liée aux options & BSPCE attribués et non exercés	19 345	2 300
Dilution liée à l'attribution d'actions gratuites (attribution encore non effective)	40 283	32 112
Nombre d'actions composant le capital dilué	1 206 724	1 181 508

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Comme indiqué précédemment, début avril 2011, le Groupe a acquis 59% de la société Distec pour 490 K€. Elle a finalisé en décembre 2011 l'acquisition de 100% des titres de la société pour 180K€ complémentaires.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2012 tiennent compte de l'activité de Distec depuis début avril 2011.

Cette opération a été traitée comme un regroupement d'entreprise dans les comptes consolidés du Groupe, conformément à IFRS3R.

Le groupe disposant d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour achever la comptabilisation de ce regroupement d'entreprise, celle-ci a évolué depuis le 30 septembre 2011 en fonction de travaux complémentaires sur l'évaluation de certains actifs et passifs.

En milliers d'euros	Valeur initiale	Réévaluations	Juste valeur
Actif non courant	163	200	363
Actif courant	766		766
Passif non courant	160	55	215
Passif courant	575		575
Juste valeur des actifs nets acquis			339

Le groupe a ainsi déterminé un écart d'acquisition de 331K€, selon la méthode de l'écart d'acquisition complet.

L'impact de Distec sur le CA du groupe est de 1M€ et de -0,4M€ sur le résultat opérationnel.

Le groupe a également fait l'acquisition de la société Urban Storm en octobre 2011. Cette opération a également été traitée comme un regroupement d'entreprise dans les comptes consolidés du Groupe, conformément à IFRS3R.

En milliers d'euros	Valeur initiale	Réévaluat ions	Juste valeur
Actif non courant	436		436
Actif courant	244		244
Passif non courant	248		248
Passif courant	410		410
Juste valeur des actifs nets acquis			22

Le groupe a ainsi déterminé un écart d'acquisition de 116K€, selon la méthode de l'écart d'acquisition complet.

L'impact de Urban Storm sur le CA du groupe est de 0,6M€ et de 0M€ sur le résultat opérationnel.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1. Informations sur les parties liées

K€	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31/03/12	31/03/11	31/03/12	31/03/11	31/03/12	31/03/11	31/03/12	31/03/11
FINANCIERE JPN FIXATIONS	414	336	15	12	378	282		
Dirigeants du groupe								
SOCIETES associées								
AUTRES								
TOTAL	414	336	15	12	378	282	0	0

La société Financière JPN fixations détient 30,59% du capital social de Prismaflex International et 38,85 % des droits de vote au 31 mars 2012. Prismaflex International et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de service, couvrant essentiellement la refacturation de traitements et salaires.

5.2. Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex, S.A.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

K€	31/03/12	31/03/11
Avantages à court terme	717	571
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	717	571
Soldes actifs et passifs entre le groupe et les dirigeants		

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques.

Des dirigeants ont également bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites selon les modalités décrites au paragraphe 3.18.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations suivantes:

	31/03/12	31/03/11
Stocks	320	-725
Clients et comptes rattachés	731	-2 776
Autres créances	104	-92
Comptes de régularisation actif	39	-115
Fournisseurs et comptes rattachés	-1 088	1 555
Autres dettes	-1 093	1 759
Comptes de régularisation passif	-595	503
Variation du BFR	-1 582	110

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	Trésorerie au 31/03/2012	Trésorerie au 31/03/2011
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	1 793	2 093
Soit trésorerie et équivalent de trésorerie	1 793	2 093
Concours bancaires	1 801	824
Soit dettes financières court terme	1 801	824
Trésorerie nette	-8	1 268

Le groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 1.801 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles de 6.380 K€.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

- Impression,
- cadres.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel.

7.1. Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

Activité d'impression : L'activité d'impression comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encre et autres consommables d'impression.

Activité cadres : l'activité cadre couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres

statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachée, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

Une partie de l'activité décoration intérieure dont les produits relèvent à la fois de l'activité cadre et de l'activité impression a été répartie entre ces deux activités.

Opération entre les différents secteurs d'activités : Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en terme de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

Frais de groupe : Il s'agit principalement les opérations liées à l'encadrement et à la gestion du groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de groupe sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

7.2. Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au **31 mars 2012** se décompose comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	26 754	24 661		51 414
Résultat opérationnel avant affectation des frais de siège	4 797	-5 487	-1 916	-2 606

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	12 927	21 264	34 191
Autres actifs non courants			1 523
Autres actifs courants			3 388
<i>Total Actifs</i>			<i>39 100</i>
Investissements corporels & incorporels (hors cessions)	774	585	1 359
Investissements corporels & incorporels non affecté			57

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2011 se décomposait comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	26 933	23 731		50 663
Résultat opérationnel avant affectation des frais de siège	4 442	-605	-2 005	1 831

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	12 430	25 869	38 299
Autres actifs non courants			1 859
Autres actifs courants			3 520
<i>Total Actifs</i>			<i>43 678</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	786	131	917
Invests corporels & incorporels non affecté			148

7.3. Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2012 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique Du Nord	UK	Espagne	Reste de L'Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	14 158	8 765	3 191	2 447	8 995	13 858	51 414
Actifs non courants	4 589	542	802	1 235	689	611	8 468(1)

L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (8 003 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2011 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique Du Nord	UK	Espagne	Reste de L'Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	14 279	8 365	2 662	3 108	8 276	13 973	50 663
Actifs non courants	4 708	412	305	1.130	165	853	7 572(1)

L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (12.941 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

8. RISQUES DE MARCHES

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

8.1. Risques liés à l'activité et politique financière

Risque de liquidité et financement : Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 6,4 M€ au 31 mars 2012 adossées ou pas aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures au minimum de 20% environ à ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, rend plus difficile l'accès au financement.

Au 31 mars 2012, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 8,4 M€ dont

- 4,2 M€ font l'objet de deux crédits syndiqués auprès de cinq banques françaises dont le terme est fixé à respectivement mars 2013 et septembre 2014,
- 1,7 M€ sont liés à des prêts moyen terme,
- 2,3 M€ sont des dettes de Crédit Bail,
- 0.2 M€ sont des dettes financières diverses,
- une trésorerie nette à 0.

La dette contractée auprès du pool bancaire est conditionnée au respect de différentes clauses « covenants ». Le non respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité anticipée de l'emprunt.

Risque de taux d'intérêt : Les principaux emprunts du Groupe sont à taux variable, couverts en partie par une couverture (swap de taux). Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable et ne sont pas couverts au 31 mars 2012. Le niveau actuel des taux est favorable.

8.2. Risques de change

De part sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2012, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 69 % des ventes externes du Groupe (en légère diminution).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit

dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Cette année compte tenu de la très forte volatilité des marchés, ces dernières ont été très limitées.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK ont eu une incidence positive sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

8.3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1. Engagement en matière d'endettement

En garantie de l'emprunt structuré contracté le 16 juillet 2003 décrit au § 3.13, 95 % des titres de Prismaflex AB ont été nantis ainsi que 91 % des titres de Prismaflex UK.

En garantie de l'emprunt moyen terme contracté le 30 septembre 2009 décrit au § 3.13, le fond de commerce de Prismaflex International a été nanti.

9.2. Engagement en matière de locations simples non résiliables ou locations financements pour lesquelles le groupe est preneur

Les engagements en matière de locations simples non résiliables correspondent à des baux immobiliers classiques (Immobilier) et à des financements de véhicules et de petits matériels (Autres immobilisations corporelles) sur une période de 4 à 5 ans et dont le prix d'achat résiduel est de 1 % du montant financé.

Au 31 mars 2012, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	540	1.293		
Autres immobilisations corporelles	182	259		54
Total	722	1.552		54

Au 31 mars 2011, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	578	1.872	76	
Autres immobilisations corporelles	129	155		35
Total	705	1.827	76	35

Les engagements liés à des opérations de locations financements sont présentés au § 3.13.

9.3. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

Au 31 mars 2012, il n'y avait aucun achat ni vente à terme.

Le nombre d'heures non utilisées par les salariés dans le cadre du droit individuel à formation au 31/12/2011 était de 12.321 heures.

La prise de participation dans Urban Storm est assortie d'une clause d'ajustement de participation sans complément de prix, capée à +10% et -9% en fonction de l'atteinte de résultats. Cette mesure sera réalisée sur une durée de trois ans. La dernière année mesurée s'effectuera sur la base de comptes clos au 30 septembre 2014. D'autre part, concernant la filiale Prismaflex Iberica, selon certaines circonstances et si certains résultats ne sont pas atteints d'ici le 31 mars 2013, une clause d'ajustement de prix permettra à la société (sans complément de prix) de porter automatiquement cette participation à 73,4% du capital de Prismaflex Iberica. Le groupe n'a pas pris d'autres engagements d'investissement significatif à l'égard de tiers.

A la connaissance du groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des provisions pour dépréciation comme décrit en note 1.3 de l'annexe,
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une provision pour dépréciation, comme décrit en note 1.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 16 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €.
Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.

345 166 425 RCS Lyon

Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars

Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2012 (en euros).

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	1 431 468	1 293 606	137 863	346 002
Concessions, brevets et marques	546 324	380 753	165 571	169 905
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	381 341		381 341	
Acomptes et avances			0	630
Terrains	308 685	80 167	228 518	252 320
Constructions				
Installations techniques	1 032 549	943 721	88 828	118 420
Autres immobilisations corporelles	462 208	323 712	138 496	116 422
Immobilisations en cours	244 474		244 474	56 185
Avances et acomptes	0		0	0
Titres de participation	34 675 649	18 557 984	16 117 665	20 150 288
Créances sur participations	414 541		414 541	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	358 805	70 116	288 689	310 581
ACTIF IMMOBILISE	39 858 043	21 650 057	18 207 986	21 522 752
Matières premières	5 255 501	413 458	4 842 043	4 222 327
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis	990 752	168 075	822 677	1 061 075
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes	25 082		25 082	10 981
Clients	7 001 915	342 526	6 659 389	7 000 200
Autres créances	4 283 504	428 485	3 855 019	5 513 836
Capital, appel, non versé				
Actions propres			0	0
Autres valeurs mobilières			0	0
Disponibilités	485 999		485 999	767 800
Charges constatées d'avance	418 461		418 461	445 424
ACTIF CIRCULANT	18 461 213	1 352 544	17 108 670	19 021 642
Charges à répartir			0	0
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	10 292		10 292	20 413
TOTAL GENERAL	58 329 549	23 002 601	35 326 948	40 564 807

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 294 192	2 294 192
Prime d'émission	16 537 411	21 007 923
Réserve légale	229 420	229 420
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-5 997 220
Résultat	-3 098 155	1 526 708
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	15 962 868	19 061 023
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées	759 000	517 596
AUTRES FONDS PROPRES	759 000	517 596
Provisions pour risques	177 925	205 986
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	177 925	205 986
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. Crédit	5 668 028	6 681 247
Emprunts et dettes financières diverses	3 155 331	3 155 331
Avances, acomptes reçus sur commandes	309 191	1 542 270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 578 644	6 209 342
Dettes fiscales et sociales	2 166 662	1 926 755
Dettes sur immobilisations	286 885	
Autres dettes	32 976	69 629
Produits constatés d'avance		587 472
DETTES et régularisations	18 197 717	20 172 046
Ecarts de conversion passif	229 437	608 157
TOTAL GENERAL	35 326 948	40 564 807

COMPTE DE RESULTAT 1ère partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	0	463 727
Production vendue de biens	34 821 985	33 598 462
Production vendue de services	1 803 248	1 623 006
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 625 234	35 685 195
Production stockée	-250 441	96 802
Production immobilisée	10 319	0
Subventions d'exploitation		
Reprises amortis., provisions, transfert	478 865	464 507
Autres produits	544 341	581 929
PRODUITS D'EXPLOITATION	37 408 318	36 828 433
Achats de marchandises	1 179 052	387 178
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières	17 490 842	17 971 002
Variation de stocks matières premières	-559 149	-824 014
Autres achats et charges externes	8 415 211	8 468 244
Impôts, taxes et versements assimilés	475 172	426 038
Salaires et traitements	5 290 991	4 835 596
Charges sociales	1 929 267	1 788 250
Dotations amortissements immobilisations	358 401	482 682
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	213 168	545 496
Dotations provisions risques et charges	140 000	168 700
Autres charges	291 441	312 629
CHARGES D'EXPLOITATION	35 224 394	34 561 802
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 183 924	2 266 630
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	420 631	392 752
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	24 211	12 233
Reprises provisions, transferts charges	2 077 960	3 510 340
Différences positives de change	286 891	94 453
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
Ecart de conversion		
PRODUITS FINANCIERS	2 809 692	4 009 778
Dotations financ. amortissem. Provisions	4 966 805	2 979 771
Intérêts et charges assimilées	2 747 800	581 520
Différences négatives de change	80 946	326 336
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	7 795 551	3 887 627
RESULTAT FINANCIER	-4 985 859	122 150
RESULTAT COURANT av. impôt	-2 801 935	2 388 781

COMPTE DE RESULTAT 2ème partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits except. sur opérations de gestion	0	-49 380
Produits except. sur opérations en capital	263 046	1 319 489
Reprises provisions, transferts charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	263 046	1 270 109
Charges except. sur opérations de gestion	15 737	6 000
Charges except. sur opérations en capital	797 853	2 408 522
Dotations except. amortissem. Provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	813 589	2 414 522
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-550 543	-1 144 413
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-254 324	-282 341
Résultat	-3 098 155	1 526 708

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(K€)	Montant	Exercice précédent
Marge Brute d'Autofinancement	612	2660
Résultat Net	-3 098	1 527
Dotation aux amortissements et aux provisions	5 678	4 002
Reprise de provisions	-2 504	-3 920
Plus ou moins values nettes sur cession d'actifs	535	1 052
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0	0
Mali de fusion		
Variation du BFR	1 323	-1 383
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 935	1 277
Acquisitions d'immobilisations	-1 535	-476
Augmentation des prêts et créances financières	-195	-90
Cessions d'immobilisations	263	1 319
Diminution des prêts et créances financières	22	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 445	754
Nouvelles dettes financières (hors concours bancaires courants)	645	531
Remboursements de dettes financières (hors concours bancaires courants)	-1 433	-1 778
Augmentation de capital	0	0
Versement de dividendes	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-788	-1 246
Variation de trésorerie	-299	785
Trésorerie d'ouverture	384	-402
Trésorerie de clôture	86	384
Variation de trésorerie	-298	786

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

NOTE ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

- La société Prismaflex International est cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris depuis le 11 mars 1999.
- Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que celles du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général homologué par arrêté du 22 juin 1999.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est issue soit de la situation nette de la filiale, soit des cash flows actualisés. Les tests sont adaptés en fonction des historiques et des perspectives de chaque participation.

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court moyen terme, une provision sur les titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une provision sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de la différence entre la situation nette négative et les provisions sur créances préalablement constatée.

Les éléments d'analyse sont explicités ci-après :

Les valeurs d'utilité des titres des sociétés Prismaflex Ibérica, Distec et Prismaflex Inc ont été calculées en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le budget financier, établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente, et approuvé par le conseil d'administration. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,4% (même taux qu'au 31 mars 2011) sauf pour Prismaflex Iberica où un taux de 10,4% a été utilisé pour tenir compte du risque pays. Pour les flux au-delà du business plan, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 1.5%. Cette méthode a conduit la société à constater sur l'exercice une provision pour dépréciation des titres de Distec de 201 K€.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex AB a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% (même taux qu'en mars 2011). Selon les activités de la société, des taux d'actualisation avant impôt de 9.4% et 15% ont été appliqués à ces prévisions. La valeur d'utilité qui en résulte, a conduit à constater sur l'exercice une dotation pour dépréciation de la valeur des titres de Prismaflex AB de 4.547 K€, amenant ainsi le montant de la provision à 15.621K€.

Compte tenu d'une situation nette négative suite à des pertes sur plusieurs exercices et de la difficulté de s'appuyer sur des perspectives futures, les valeurs d'utilité des sociétés Prismaflex UK, Prismaflex Australasia, Prismaflex RSA et Prismaflex Middle East ont été estimées à partir de la situation nette. Cette méthode a conduit la société à constater sur l'exercice une provision complémentaires de 20K€ sur les titres de Prismaflex RSA. Les provisions sur les titres de Prismaflex UK et sur le compte courant détenu sur cette filiale ont, quant à eux, été complètement repris pour un montant global de 1,777 K€ (il est à noter qu'un abandon de créance de 1.072K€ a été consenti à cette filiale sur l'exercice, ainsi qu'une augmentation de capital de 115 K€ et une moins-value suite à une diminution de capital de 592K€ a été constatée). Les titres de Prismaflex Middle East et Prismaflex Australasia sont quant à eux déjà totalement dépréciés.

1.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré". Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

1.5 Provision pour dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

1.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement acquises sont inscrites au bilan, et amorties en fonction de la durée d'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

1.7 Provision pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

1.8 Dettes et créances libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique. Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

1.9 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres ont été comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

1.10 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

1.11 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître les différents niveaux de résultat. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Il est déterminé par référence à la conception du résultat exceptionnel proposé par le Plan comptable général.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de recherche	1.431				1.431
Concessions, brevets, licences	519	28			546
Autre immobilisations incorporelles	2				2
Immobilisations en-cours	0	381			381
TOTAL	1.952	409			2.362

381K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées (immo en-cours) durant l'exercice (contre 0 K€ en 2011).

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements frais de recherche					
Amortissements concessions, brevets, licences	1.085	208			1.294
	349	32			381
TOTAL	1.434	240			1.674

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements des constructions	309				309
Installations techniques, mat & out	1.011	23		2	1.033
Autres immobilisations corporelles	401	64		3	462
Immobilisation en cours	56	393		205	244
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	1.777	480		210	2.047

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements agencements des constructions	56	24			80
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	893	53		2	943
Amortissements autres immobilisations	285	41		2	324
TOTAL	1.234	118		5	1.348

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Titres de Participation	34.623	645		592	34.676
Créances rattachées à des participations	234	325		145	415
Dépôts et cautionnements	257	15		23	250
Autres immobilisations financières	108				108
TOTAL	35.223	985		760	35.449

Les créances commerciales sur les filiales faisant l'objet de conditions de règlement supérieures aux conditions normales et portant intérêts sont classées dans la rubrique "Créances rattachées à des participations". La créance rattachée à la participation de Prismaflex UK s'élève à 415 K€.

La société Prismaflex International a :

- augmenté sa participation dans Prismaflex RSA, la passant ainsi à 99,9%.
- diminué sa participation dans Prismaflex UK, passant ainsi à 60%.

Les "Autres immobilisations financières" représentent les fonds versés par Prismaflex International dans le cadre du contrat de tenue de marché.

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Titres de Participation	14.473	4 768	682	18.558
Créances rattachées à des participations	235		235	
Dépôts et cautionnements	55			
Autres immobilisations financières		15		70
TOTAL	14.762	4 783	917	18.628

Le détail de la variation des provisions sur titres de participation est précisé dans le paragraphe 1.3.

2.4 Créances clients

Dans le cadre du contrat d'affacturage, des créances au 31/03/2012, ont été cédées à la société d'affacturage afin d'être financées pour un montant de 1 350 K€.

2.5 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an, à la date de clôture de l'exercice, à l'exception des autres immobilisations financières et des créances rattachées à des participations (Prismaflex UK) qui sont à plus d'un an pour respectivement 151 K€ et 415 K€.

2.6 Capital social et Prime d'émission

Le capital social est à la clôture de l'exercice composé de 1.147.096 actions au nominal de 2 euros, entièrement libérées.

La Prime d'émission a été ramenée de 21.008 k€ à 16.537 k€ par apurement du compte de report à nouveau.

Actions gratuites : Le conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, suivant les recommandations du comité des rémunérations et nominations du 18 juin 2010, a décidé le 21 juillet 2010 et le 30 septembre 2011, l'attribution gratuite de respectivement 32.112 et 8.171 actions, au profit de salariés appartenant à la catégorie « des cadres assumant des fonctions de direction dans la société ou dans des sociétés ou groupement qui lui sont liées directement ou indirectement » et de dirigeants mandataires sociaux de la société et de ses filiales qu'il a désignés.

Les actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL ne sont effectivement attribuées qu'au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de les attribuer, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. S'agissant d'actions à émettre, aucune provision n'a été passée au titre de cette attribution. Seule une charge de 5 K€, a été constatée au titre des charges sociales.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2011, soit un bénéfice de 1.526.708 €, en report à nouveau.

2.8 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.668*	1.743	3.805	120
Emprunts et dettes financières divers	3.155	3.155		
Avances et acomptes reçus	309	309		
Fournisseurs et comptes rattachés	6.579	6.579		
Dettes fiscales et sociales	2.167	2.167		
Dettes sur immobilisations	287	287		
Autres dettes	33	33		
Produits constatés d'avances	0	0		
TOTAL DETTES	18.19814.273	3.805	120	

* Dont 4.209 K€ soumis au respect de ratios financiers.

Un contrat de financement structuré signé le 16 juillet 2003 et ayant fait l'objet d'un 4^e avenant le 30 septembre 2009 ainsi qu'un nouveau contrat de prêt moyen terme de 4,2 m€ (remboursable sur 5 ans) sont assortis de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé des emprunts.

Ces « covenants » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés. Selon les termes de ces contrats, les éventuels cas de défaut constatés au jour de l'arrêté des comptes, donc par le Conseil d'Administration postérieurement à la clôture, peuvent être levés par la majorité des banques composant le pool bancaire.

Au 31 mars 2012, la société a respecté l'ensemble des covenants.

Détail des variations des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice 300
- Emprunts remboursés en cours d'exercice 1.330

2.9 Etat des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations De l'exercice	Reprises De l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS :				
- Sur immobilisations financières	14.762	4.783	917	18.628
- Sur stocks	654	57	129	582
- Pour dépréciation comptes clients	324	156	138	343
- Autres créances	1.396	184	1.151	428
- Pour risques	187	140	158	169
- Pour perte de change	19		10	9
TOTAL	17.342	5.320	2.504	20.159
Dont dotations et reprises :				
• d'exploitation		353	426	
• financières		4.967	2.078	
• exceptionnelles				

Les reprises de provisions pour perte de change sont essentiellement relatives aux flux intragroupe avec Prismaflex INC et Prismaflex UK suite aux variations des taux de change constatés sur le CAD et le sterling.

Les dotations aux provisions sur autres créances portent sur les comptes courants la filiale Prismaflex RSA.

Les reprises de provisions sur autres créances portent sur les comptes courants des filiales Prismaflex Australie et Prismaflex UK (cf paragraphe 1.3).

2.10 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	645
Dettes fiscales et sociales	1.253
Autres dettes	33
TOTAL	1.937

PRODUITS A RECEVOIR	Montants
Créances clients	9
Autres créances	121
TOTAL	129

2.11 Informations sur les entreprises liées

	Exercice	Exercice Précédent
Immobilisations financières	415	0
Créances	3.525	4.772
Dettes	4.034	3.419
Produits financiers (autres que dividendes)	188	172
Dividendes	233	220
Charges financières	119	83

2.12 Actions propres

Au 31 mars 2012, la société détenait 4.594 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur nette de 29 K€.

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2011 :

Nombre d'actions propres au 1/04/11	4.544
Achats	35.387
Ventes	35.337
Nombre d'actions propres au 31/03/12	4.594

2.13 Engagements financiers

DONNES	Exercice	Exercice Précédent
Effets escomptés et non échus		
Nantissement de 95 % des actions Prismaflex AB et 91% des actions de Prismaflex UK	609	1.218
Nantissement sur matériel		
Nantissement du fond de commerce	3.600	4.200
Ventes à terme de devises	0	71
Achat à terme de devises	0	106
Stand-by letter	0	0
Cautions de marché	144	188
Crédit documentaire import	86	68
TOTAL	4.439	5.851

REÇUS	Exercice	Exercice Précédent
Ventes à terme de devises	0	71
Achat à terme de devises	0	106
TOTAL	0	177

La société s'est engagée à maintenir son soutien financier à Prismaflex UK pour une durée indéterminée.

D'autre part, concernant notre filiale Prismaflex Iberica, selon certaines circonstances et si certains résultats ne sont pas atteints d'ici le 31 mars 2013 une clause d'ajustement de prix permettra à la société (sans complément de prix) de porter automatiquement cette participation à 73,4% du capital de Prismaflex Iberica.

2.14 Engagements de retraite et autres engagements à caractère social

Au 31 mars 2012, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 272 K€.

La convention collective est celle de la Plasturgie. Le taux d'évolution des salaires est de 1,5%, le taux d'actualisation de 4,4%, l'âge de départ à la retraite de 65 ans.

Conformément aux options proposées par le plan comptable général, ces engagements ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'heures non utilisées par les salariés dans le cadre du droit individuel à formation est de 12 327 heures.

2.15 Opérations de crédit-bail

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		De l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions (1)	466	81	247	43	162
Installations techniques, matériel et outillage, autres immobilisations	3.621	674	2.393	850	2.229
TOTAL	4.087	755	2.641	892	2.391

Postes intéressés du bilan	Redevances restant à payer				
	Jusqu'à 1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Prix d'achat résiduel
Constructions	89	185		274	5
Installations techniques, matériel et outillage	528	976		1.504	29
TOTAL	617	1.161		1.779	34

La valeur brute des constructions correspond au coût total des travaux déduction faite des subventions reçues par le bailleur.

2.16 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 36.625 K€ contre 35.685 K€ l'an passé. Il s'agit de ventes de biens fabriqués par l'entreprise à hauteur de 34.822 K€, et de ventes de prestations de services à hauteur de 1.803 K€. Le chiffre d'affaires effectué à l'export s'élève à 23.789 K€, soit 65% du chiffre d'affaires total.

2.17 Transferts de charge

	Montant
Refacturation de frais de formation	47
Remboursement assurances	6

2.18 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont essentiellement composés de :

263 K€ de produits sur cessions d'actifs immobilisés ou liés à des opérations de lease back.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de :

- 205 K€ de valeur nette comptable des actifs cédés ou liés à des opérations de lease back.
- 592 K€ concernant la diminution de capital de la filiale Prismaflex UK.

2.19 Situation fiscale latente

	Assiette	Taux	Impôt
IMPOTS PAYES D'AVANCE			
Organic	58	33,33 %	19
Ecart de conversion passif	229	33,33 %	76
TOTAL			96
IMPOTS A PAYER			
TOTAL			0

2.20 Ventilation de l'impôt société par nature de résultat

	Assiette	Taux	Impôt
Résultat d'Exploitation	2.223	33,33 %	741
Résultat Financier	-1.500	33,33 %	-500
Résultat Exceptionnel	42	33,33 %	14
TOTAL	765		255

D'autre part un produit de 213 K€ a été constaté sur l'exercice relatif au crédit d'impôt recherche portant sur l'année 2010.

2.21 Effectif

L'effectif au 31 mars 2012 est de 152 personnes dont 39 cadres.

2.22 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice clos le 31 mars 2012 à 92.238 €.

2.23 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 511 K€.

2.24 Identité de la société consolidante

En tant que société mère du groupe Prismaflex, les comptes sociaux de Prismaflex International sont consolidés suivant la méthode de l'Intégration Globale.

2.25 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale (en devises, en milliers)	% de détention	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Prismaflex Incorporation (Canada) CAD	100 %	6.063	-4.252	4.937	276
Prismaflex AB (Suède) SEK	100 %	3.550	20.002	40.686	2.196
Prismaflex RSA (Afrique du Sud) ZAR	99.995 %	200	-2.087	40.196	4.306
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	72.3 %	60	323	2.696	186
Prismaflex USA (Etats-Unis) USD	95 %	-	714	1.650	-72
Prismaflex UK (Grande Bretagne) GBP	60 %	300	19	2.347	1.062
Prismaflex Australasia (Australie) AUD	100 %	-	-635	880	53
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	62.31%				
DISTEC	100 %	50	-287	1.277	-432

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute		34.676		
- nette		16.118		
Montant des prêts et avances accordés		2.727		
Montant des cautions et avals donnés		0		
Montant des dividendes encaissés		233		

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE**

**(ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2012)**

Conformément à l'article L. 225-37, dernier alinéa du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 juin 2012 et sera rendu public.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif à la composition du Conseil d'administration, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de notre société, ainsi qu'aux limitations de pouvoirs de la direction générale.

Le présent rapport a été établi au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du Conseil d'administration.

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la composition du Conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henry BASSOULS 50 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2013 AGO sur comptes clos le 31/03/2013	Président du Conseil d'administration Directeur général	Président du Conseil d'administration – Financière JPN Fixations Chairman – Prismaflex Iberica Director – Prismaflex UK Chairman – Prismaflex AB Director – Prismaflex RSA Chairman – Prismaflex USA Gérant – Eurl Château des Vergers
FINANCIERE JPN FIXATIONS (*) Représentée par Cosima BASSOULS (20 ans)	Cooptation le 19/04/2011 ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2013	Administrateur	Pas de mandat déclaré.
Jean-Philippe DELMOTTE 48 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2017 AGO sur comptes clos le 31/03/2017	Administrateur Directeur général délégué	Administrateur – Financière JPN Fixations Directeur Général – Financière JPN Fixations Director - Prismaflex Inc (Canada) Gérant – SCI Dalesi Director – Prismaflex RSA
CM-CIC Conseil (**) Représentant permanent : Mr Hervé LIAGRE 53 ans	27/04/2010	AGO sur comptes clos le 31/03/2017	Administrateur	Pas de mandat déclaré.
Monsieur Wilfrid RAFFARD 62 ans	29.09.2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2014	Administrateur Indépendant (***)	Président Directeur Général – ComValue Administrateur Association Moissons Nouvelles Gérant SCI Paul RAFFARD

(*) étant précisé que la société FINANCIERE JPN FIXATIONS a remplacé Madame Natalie BASSOULS qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 19 avril 2011.

(**) étant précisé, à titre d'information et à toutes fins utiles, que la société CM- CIC Conseil (542 043 211 RCS PARIS) est la nouvelle dénomination sociale de la société VIZILLE CAPITAL FINANCE.

(***) étant précisé que pour l'appréciation de la notion d' « administrateur indépendant », il est habituellement considéré au sein de la société comme pertinent de s'en remettre aux principaux critères retenus dans le rapport consolidé d'octobre 2003 sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées », la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, la position de l'AMF de janvier 2006 et la position de l'Institut Français des Administrateurs de mai 2007.

Il est précisé que la société est en conformité avec le communiqué de l'AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 et la loi du 27 janvier 2011 relatifs à l'équilibre homme-femme au sein des conseils d'administration.

En effet, la composition du Conseil d'administration de la société fait apparaître que 20 % (1/5) des administrateurs sont du sexe féminin.

1.2 Information des administrateurs

La société a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, de la pertinence et de la comparabilité des informations et documents soumis, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité d'entreprise, aux commissaires aux comptes.

En ce sens, au cours de l'exercice écoulé :

- Afin de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- les administrateurs et les représentants du comité d'entreprise au conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des travaux du comité d'audit dont les conclusions ont été portées à la connaissance des administrateurs en conseil,
- un comité des rémunérations et des nominations a été institué par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2009 avec comme principal objectif d'examiner les politiques de rémunérations des dirigeants (ses attributions sont ci-après rappelées),
- le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du conseil,
- les états de synthèse qui ont été soumis au conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, substantiellement refondus, complétés et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps.

1.3 Ordre du jour des réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 et décisions adoptées

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 sur les ordres du jour suivants. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs est précisé ci-après pour chaque réunion.

CA DU 19 AVRIL 2011 (14 HEURES) : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 5/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration du 21 février 2011 ;
- Activité de la Société, marche des affaires et point par filiale ;
- Examen d'un projet de budget pour l'exercice clos le 31 mars 2012 - Investissements prévisionnels 2012 et financement ;
- Préparation du communiqué financier annuel sur la base de la publication du chiffre d'affaires annuel ;
- Information aux banques ;
- Projets Distec et Urban Storm ;
- Compte rendu du comité des rémunérations ;
- Questions diverses.

CA DU 19 AVRIL 2011 (17 HEURES) : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 4/4

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 19 avril 2011 (14 heures) ;
- Effet de la décision de démission d'un administrateur ;
- Proposition(s) éventuelle(s) du Comité des nominations et rémunérations ;
- Incidences sur la composition des différents comités ;
- Propositions éventuelles de cooptation d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses.

CA DU 21 JUIN 2011 : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 4/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des précédentes séances du Conseil d'administration du 19 avril 2011 ;
- Situation de la société et des sociétés contrôlées ;
- Présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011, ainsi que des états financiers s'y rapportant ; conclusions du comité d'audit ; arrêté de ces comptes ;
- Marche des affaires depuis le 1er avril 2011 – Perspectives ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Etablissement des comptes de gestion prévisionnelle et du rapport du Conseil d'administration y afférent ;
- Proposition de ratification de la cooptation de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration lors de la séance du 19 avril 2011 ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011 ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIC VZILLE CAPITAL FINANCE arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011 ;
- Délibération du Conseil d'administration sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Proposition d'autorisation au Conseil d'administration d'acheter en Bourse des actions de la société en vue, le cas échéant, de les annuler ;
- Proposition de renouvellement des autorisations financières ;
- Préparation et convocation d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire ; fixation de son ordre du jour ; mise au point du rapport du Conseil d'administration et du texte des résolutions qui seront présentées à cette assemblée ;
- Approbation par le Conseil d'administration des termes du rapport du Président sur le contrôle interne après avis du comité d'audit ;
- Renouvellement des autorisations de caution, aval et garantie ;
- Autorisation pour la conclusion de conventions réglementées ;
- Préparation et arrêté de termes du communiqué financier ;
- Proposition de modifications des articles 23 et 25 des statuts de la société pour mise en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Questions diverses.

CA DU 30 SEPTEMBRE 2011 : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 4/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 juin 2011 ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions – communiqué de presse y afférent ;
- Attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions ;
- Renouvellement du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE ;
- Répartition des jetons de présence pour tenir compte de la nouvelle composition du Conseil d'administration ;
- Questions diverses.

CA DU 21 NOVEMBRE 2011 : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 3/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration ;
- Activité de la société ; marche des affaires ; point par filiale ;
- Evolution et décisions relatives à notre filiale Distec ;
- Signature de la joint-venture avec Urban Storm ;
- Présentation du rapport du Comité d'audit sur les comptes consolidés semestriels ;
- Arrêté des comptes consolidés du premier semestre de l'exercice et du rapport d'activité s'y rapportant ;
- Questions diverses.

CA DU 24 JANVIER 2012 : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 4/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 21 novembre 2011 ;
- Arrêté des comptes de gestion prévisionnelle révisés et du rapport du Conseil d'administration y afférent sur la base des comptes au 30 septembre 2011 ;
- Activité de la Société, marche des affaires et point par filiale ;
- Attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation de l'AGOE 30.09.2011 ;
- Questions diverses.

CA DU 20 MARS 2012 : ADMINISTRATEURS PRESENTS : 4/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 24 janvier 2012 ;
- Activité de la Société, marche des affaires et point par filiale ;
- Discussion sur les travaux et résultats des premières présentations budgétaires ;
- Questions diverses.

1.4 Mesures prises ou à venir pour évaluer les performances du Conseil d'administration

Eu égard au nombre et à l'importance des questions traitées en séance du conseil, la fréquence de ces réunions sur l'exercice en cours est maintenue (deux séances du conseil ont eu lieu sur le premier trimestre de l'exercice en cours).

Le fonctionnement des comités contribue fortement à la bonne préparation des séances du Conseil d'administration et à la qualité des analyses et décisions prises.

Ces axes d'amélioration du fonctionnement et des performances du Conseil d'administration seront renforcés au cours de l'exercice en cours.

1.4.1 Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

Madame Natalie BASSOULS a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 19 avril 2011. Le Conseil d'administration a décidé, lors de la séance du 19 avril 2011, de coopter la société FINANCIERE JPN FIXATIONS en remplacement. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011.

Aucune autre modification dans la composition du Conseil n'est intervenue pendant l'exercice écoulé. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2011, dans sa dix-neuvième résolution, a décidé de modifier les articles 23 et 25 des statuts de la société pour mettre ces derniers en harmonie avec la réglementation en vigueur et ainsi notamment :

- permettre à un actionnaire de la société de se faire représenter à une assemblée générale par son conjoint, son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou tout autre personne de son choix ;
- permettre à un ou plusieurs actionnaires de la société d'inscrire des points à l'ordre du jour d'une assemblée.

Aucune autre modification statutaire n'a été décidée pendant l'exercice écoulé.

1.4.2 Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé à 21.200 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 30 septembre 2011 a décidé, pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et les exercices suivants, de répartir comme suit les jetons de présence :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henry BASSOULS	3.800 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	3.800 €
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3.800 €
Vizille Capital Finance	3.800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6.000 €

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi ni d'aucun avantage à long terme spécifique s'ils démissionnaient ou étaient licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une partie payable mensuellement et une partie payable après la fin de l'exercice social. Il n'existe pas de rémunération variable pour les dirigeants mandataires sociaux.

Etant donné la situation économique au début de l'exercice et les efforts consentis par les mandataires sociaux lors de l'exercice précédent, le Conseil d'administration, suivant les préconisations du comité des nominations et des rémunérations, a décidé, lors de sa séance du 19 avril 2011, de revenir aux niveaux de rémunération existant avant la crise économique.

1.5 Gouvernement d'entreprise – règlement intérieur du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, l'effort entrepris a été poursuivi pour adapter les structures de la société et leur fonctionnement, en sorte de se conformer aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise.

A ce jour, il n'a pas été institué de règlement intérieur du Conseil d'administration.

1.5.1 Comité d'audit

Il est rappelé que le Conseil d'administration, lors de la séance du 11 avril 2006, a arrêté les principes gouvernant l'attribution, la composition et les modalités d'exercice d'un comité d'audit.

Le comité d'audit a fonctionné, lors de l'exercice clos le 31 mars 2012, selon les modalités et la composition fixées par le Conseil d'administration, lors de la séance du 24 février 2009.

Ces règles de fonctionnement sont les suivantes :

a. Attributions

Le comité d'audit, conformément à l'article 823-19 et suivants du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 8 décembre 2008, a pour mission, sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

A cet effet, il exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les projets de comptes sociaux de la société et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur examen par le conseil ;
- rendre un avis sur le rapport sur le contrôle interne ;
- assurer le suivi de l'efficacité des procédures de contrôle interne ;
- assurer le suivi de l'efficacité des procédures de gestion des risques ;
- émettre une recommandation sur la proposition de désignation des commissaires aux comptes à l'assemblée générale, sur leur rémunération et, plus généralement, assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- assurer le suivi du processus de l'élaboration de l'information financière.

b. Composition

Le comité d'audit est composé de membres désignés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs de la société.

A compter du 1^{er} décembre 2011, date d'application de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 à la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL :

- aucun membre du comité d'audit ne pourra simultanément exercer des fonctions de direction au sein de la société en adjonction de ses fonctions d'administrateur de la société,
- le comité d'audit devra comprendre au moins un administrateur « présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères précisés et rendus publics par le Conseil d'administration ».

Les membres du comité d'audit ne peuvent recevoir de la société et de ses filiales que les jetons de présence dus au titre de leurs mandats d'administrateurs et de membres du comité d'audit.

Le comité d'audit désigne, parmi ses membres, son président et son secrétaire.

c. Modalités d'exercice de la mission

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels.

Indépendamment des informations et documents reçus spontanément, en provenance de la direction générale ou de la direction financière, le comité d'audit a accès à toute information et document à caractère financier.

Le comité d'audit peut entendre les mandataires sociaux et procéder, hors la présence des mandataires sociaux, à des visites ou à l'audition des responsables de la société.

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Conformément à l'article 13 de l'ordonnance du 8 décembre 2008, pour mener à bien sa mission, les commissaires aux comptes communiqueront au comité d'audit :

- 1° Leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- 2° Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- 3° Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- 4° Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

En outre, les commissaires aux comptes examinent avec le comité d'audit les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. Ils portent à la connaissance de ce comité les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et lui communiquent chaque année :

- a) Une déclaration d'indépendance ;
- b) Une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les commissaires aux comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Le comité d'audit établit un rapport écrit sur ses travaux pour chacune de ses réunions et le présente à la plus prochaine séance du Conseil d'administration.

Le comité d'audit informe, sans délai, le Conseil d'administration, de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit établit tout rapport lui incombant prescrit par la loi et les autorités boursières.

Les membres du comité d'audit devront conserver le caractère confidentiel à tout document ou information recueillis dans le cadre de leur mission, ainsi qu'à tout écrit émanant collectivement ou individuellement des membres du comité, cette confidentialité s'appliquant à l'égard de quiconque, en ce compris les mandataires sociaux de la société, mais à l'exception des autorités judiciaires ou des autorités de marché.

d. Fonctionnement du comité d'audit au cours de l'exercice écoulé

Le comité d'audit a été constitué le 11 avril 2006. Sa composition, au cours de l'exercice écoulé, a été la suivante :

Sa composition, au cours de l'exercice écoulé, a été la suivante :

- CM-CIC Conseil (anciennement VIZILLE CAPITAL FINANCE), représentée par son représentant permanent, Monsieur Hervé LIAGRE,
- Monsieur Wilfrid RAFFARD (administrateur indépendant),
- Madame Natalie BASSOULS jusqu'au 19 avril 2011.

Pour information, il est précisé que suite à la démission de Madame Natalie BASSOULS de son mandat d'administrateur le 19 avril 2011, il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Ce comité s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Wilfried RAFFARD, à deux reprises au cours de l'exercice, le 21 juin 2011 et le 21 novembre 2011. A chacune de ces réunions, il a été constaté la présence de tous ses membres. Il est précisé que le comité d'audit s'est réuni préalablement au Conseil d'administration d'approbation des comptes annuels et semestriels et postérieurement aux conclusions des commissaires aux comptes présentées en réunion de synthèse.

Nous vous précisons d'ores et déjà que ce comité s'est également réuni le 19 juin 2012 (postérieurement à la clôture de l'exercice).

Les travaux du comité d'audit ont fait l'objet d'un rapport écrit.

Les conclusions du comité sont portées à la connaissance du conseil suivant sa tenue et participent ainsi des éléments pris en compte dans les délibérations.

1.5.2 Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, et compte tenu des recommandations de l'AFEP et MEDEF du 6 octobre 2008 et de la position du conseil des ministres du 7 octobre 2008, le Conseil d'administration, lors de séance du 24 février 2009, a décidé de mettre en place un comité des rémunérations et nominations.

Les règles fixées par le Conseil pour le fonctionnement de ce comité n'ont pas été modifiées lors de l'exercice clos le 31 mars 2012.

a. Attributions

Conformément aux recommandations de l'IFA du 5 janvier 2007, le comité des rémunérations et nominations a pour objectifs principaux d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la société, de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et de préparer les rapports que la société doit présenter sur ces sujets.

A cet effet, il exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la politique générale de rémunération pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants, y compris les retraites, les indemnités de fin de carrières ou de séparation, les avantages divers, les règles de participations à l'actionnariat dans les éventuelles augmentations de capital et propositions au conseil y afférentes ;
- examen et propositions concernant le processus de succession des mandataires sociaux dirigeants ;
- la revue périodique du statut des administrateurs indépendants et les propositions concernant la sélection ou cooptation de nouveaux administrateurs ;
- propositions concernant le montant des jetons de présence et leur mode de répartition ;
- propositions ou recommandations concernant l'organisation de l'évaluation périodique du fonctionnement du conseil.
-

Le cas échéant, le comité des nominations et des rémunérations se prononcera sur les conditions et critères d'attribution des options de souscription et des actions gratuites qui seraient attribuées par le Conseil d'administration.

En outre, selon ces principes, il semble nécessaire de formaliser le rôle de ce comité dans un règlement intérieur, de lui attribuer un budget de fonctionnement et de veiller à son indépendance.

b. Composition

Le comité des rémunérations et nominations est composé :

- D'au moins un membre de comité ayant une réelle expérience en matière de management et de Ressources humaines et tout particulièrement en ce qui concerne la constitution et le développement d'équipes dirigeantes, les systèmes de rémunérations, les systèmes de retraites et les plans de succession.
- Si un actionnaire de référence est identifié et représenté au Conseil, il est souhaitable qu'il ait un administrateur non exécutif le représentant au sein du comité de rémunérations et nominations.
- Tous les autres administrateurs membres de ce comité sont indépendants. Sans identification par le Conseil d'un actionnaire de référence, 100 % des membres de ce comité sont indépendants.
- Afin de mieux prendre en compte les conséquences financières des politiques de rémunération et des engagements de retraite, il est souhaitable qu'un des administrateurs soit à la fois membre du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations ; à défaut les présidents du comité d'audit et du comité des rémunérations et nominations doivent mettre en place une procédure de concertation réciproque.
- S'il est non-exécutif et indépendant, le président du Conseil d'administration peut faire partie de ce comité.
- Le PDG / DG ne fait jamais partie de ce comité. Toutefois, au cas par cas, le PDG / DG peut être invité à participer simplement aux délibérations.
- Tout comme pour le comité d'audit, les membres du comité des rémunérations et nominations pourront se faire assister de leurs propres conseils externes qu'ils sélectionneront directement.

Les membres du comité des rémunérations et nominations ne peuvent recevoir de la société et de ses filiales que les jetons de présence dus au titre de leurs mandats d'administrateur et membres du comité des rémunérations et nominations.

Le comité des rémunérations et nominations désigne son président et son secrétaire.

c. Modalités d'exercice de la mission

Le comité des rémunérations et nominations se réunit au moins deux fois par an.

Le comité des rémunérations et nominations invite la direction générale à lui présenter ses propositions.

Les mandataires sociaux n'assistent pas aux délibérations du comité les concernant.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le comité des rémunérations et nominations peut demander au directeur général de le faire bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour de ses réunions.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité des rémunérations et nominations demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Si le comité des rémunérations et nominations est appelé à faire des propositions sur la rémunération de l'un de ses membres, celui-ci devra s'abstenir sur les délibérations le concernant.

Le comité des rémunérations et nominations fait rapport au Conseil d'administration de ces travaux.

Le comité des rémunérations et nominations établi tout rapport lui incombant prescrit par la loi et les autorités boursières.

Les membres du comité des rémunérations et nominations devront conserver le caractère confidentiel à tout document ou information recueillis dans le cadre de leur mission, ainsi qu'à tout écrit émanant collectivement ou individuellement des membres du comité, cette confidentialité s'appliquant à l'égard de quiconque, en ce compris les mandataires sociaux de la société, mais à l'exception du Conseil d'administration, des autorités judiciaires ou des autorités de marché.

d. Fonctionnement du comité des rémunérations et nominations au cours de l'exercice écoulé

La composition du comité des rémunérations et nominations, institué par le Conseil d'administration en date du 24 février 2009, au cours de l'exercice écoulé, a été la suivante :

- CM-CIC Conseil (anciennement VIZILLE CAPITAL FINANCE), représentée par son représentant permanent, Monsieur Hervé LIAGRE,
- Monsieur Wilfrid RAFFARD (administrateur indépendant ayant des compétences particulières de management et de ressources humaines) ;
- Madame Natalie BASSOULS jusqu'au 19 avril 2011.

Pour information, il est précisé que suite à la démission de Madame Natalie BASSOULS de son mandat d'administrateur le 19 avril 2011, il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Ce comité s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Wilfried RAFFARD, à trois reprises le 19 avril 2011, le 21 juin 2011 et le 21 novembre 2011. Au cours de ces réunions, il a été constaté la présence de tous ses membres.

Nous vous précisons d'ores et déjà que ce comité s'est également réuni le 19 juin 2012 (postérieurement à la clôture de l'exercice).

Les conclusions du comité ont été portées à la connaissance du conseil suivant sa tenue et participent ainsi des éléments pris en compte dans les délibérations.

1.6 Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

Une liste d'initiés (permanents et occasionnels) est établie et mise à jour à l'occasion de l'inscription de chaque personne sur cette liste, notification lui est adressée par lettre recommandée avec avis de réception mentionnant notamment les obligations en résultant dont celle de l'abstention.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède, en Australie et d'un bureau de représentation au Bahreïn. Chacune de ces structures est dotée des services suivants : Vente, Production, administration comptable à l'exception du Bahreïn qui bénéficie du support du groupe. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France et en Suède, les fonctions Marketing et Finance du groupe sont localisées au siège social français de la société.

Au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2012, le contrôle interne a été étendu aux deux nouvelles filiales DISTEC GmbH et URBAN STORM / PRISMAFLEX UK par intégration des process de reporting appliqués aux autres filiales.

La gestion du groupe et le contrôle des filiales s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées soit sous forme de notes internes, soit sont appliquées sans support écrit explicite. Elles reposent essentiellement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés.

La société a poursuivi l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales. Depuis lors, une première série de décisions ont été prises en ce sens, consistant principalement à harmoniser progressivement les outils de gestion notamment au niveau production et à améliorer la production mensuelle du reporting consolidé.

2.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants:

- Le Comité de direction groupe : il est constitué des responsables au niveau du groupe des différentes fonctions de la société (Vente, Marketing, Finance). Ce comité se réunit en général tous les mois et a pour mission de définir la stratégie du groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reporting mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du comité de direction et du Conseil d'administration. La direction financière groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reporting financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la direction financière groupe.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

2.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manières décentralisées au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale à partir de la source locale d'information. Ce reporting à la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement et annuellement.

Les comptes mensuels en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont revus par la direction financière du groupe et la direction générale en charge de sa supervision avant d'être consolidés et transmis au comité de direction et ou au Conseil d'administration. Deux niveaux complets de consolidation sont produits chaque année, tous les 6 mois une consolidation complète utilisant un logiciel dédié et mensuellement sous une forme synthétique spécifique au groupe Prismaflex International.

2.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- Le chiffre d'affaires qui est reporté en début du mois suivant la période révisée. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au groupe.

- Les comptes mensuels : en général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la direction financière du groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront présentées au comité de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local qui reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la société mère. . En outre, une revue des reportings par les membres du comité de direction a lieu lors des déplacements dans les filiales ou en cas de déplacements des principaux responsables concernés au siège de PRISMAFLEX INTERNATIONAL
- Les comptes consolidés : une fois les comptes mensuels de chacune des filiales révisés et, le cas échéant, revus, une consolidation synthétique non auditée de l'ensemble est produite. Une consolidation totale est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par deux commissaires aux comptes.

La direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le comité de direction et par le Conseil d'administration.

2.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

2.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au comité de direction et au Conseil d'administration de la société mère.

2.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des en cours de crédit par client.

La société a souscrit un contrat d'assurance crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France et la Suède à l'export dans le but d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients et d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la société mère.

2.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des encours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisée pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est audité par les commissaires aux comptes.

2.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la société mère, la direction financière du groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le comité de direction et, au final, par le Conseil d'administration de la société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite a été élaborée en 2005 par la direction financière du Groupe et mise à jour tous les ans.

2.5. Appréciation du Président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la société, j'observe la poursuite du renforcement des procédures et l'effort de la Direction Générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure gestion des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la société et de ses filiales.

Les règles de gouvernement des entreprises sont ainsi appliquées et même renforcées sur de nombreux aspects, ce qui a permis au Conseil d'administration d'apprécier que, eu égard à sa structure et à sa taille, la société se conforme aux recommandations de l'AFEP et MEDEF du 6 octobre 2008 et surtout à la position du conseil des ministres du 7 octobre 2008.

Un processus constant d'amélioration des « reporting filiales » est en vigueur et a été étendu aux deux nouvelles filiales de la société, les sociétés DISTEC GmbH et URBAN STORM / PRISMAFLEX UK. Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin d'accroître la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

Je crois cependant nécessaire de faire observer que les mesures d'économies qui ont du être prises afin de pallier les effets de la crise économique ont eu, sur l'exercice social en cours, un impact négatif sur la mise en œuvre de certaines dispositions relatives à la gouvernance et aux systèmes d'information.

III - LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- la création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
 - la prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
 - l'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
 - la prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50.000 € hors taxe annuel ;
 - toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500.000 € hors taxes ;
 - sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
 - la signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500.000 € annuels
- étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

IV - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, les rémunérations des mandataires sociaux et du Directeur financier ont été allouées sur la base de la décision du Conseil d'administration du 19 avril 2011.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2012.

V - CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis plusieurs années, la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL s'emploie, tant en termes d'organisation interne que de contrôle, à appliquer, dans un processus progressif, les principes de bonne gouvernance des sociétés.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 7, la société a pu déclarer, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, qu'elle se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que complété et précisé par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008.

VI - MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.



Pierre-Henry BASSOULS
Président du Conseil d'administration

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Prismaflex International

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Prismaflex International

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Prismaflex International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 16 juillet 2012

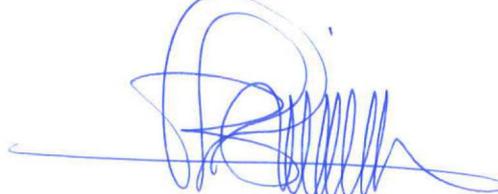
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit La Boury

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, voici la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012:

- 1- Ventes de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :
 - PRISMAFLEX AB
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - PRISMAFLEX INC
 - PRISMAFLEX RSA
 - PRISMAFLEX UK
 - PRISMAFLEX AUSTRALASIA
 - URBANSTORM
 - DISTEC

- 2- Achats de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :
 - PRISMAFLEX AB
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - PRISMAFLEX INC
 - PRISMAFLEX RSA
 - PRISMAFLEX UK
 - DISTEC

- 3- Facturation d'intérêts en rémunération de créances rattachées à des participations ou de comptes courants
 - PRISMAFLEX RSA
 - PRISMAFLEX UK
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - DISTEC
 - FINANCIERE JPN FIXATIONS

- 4- Paiement d'intérêts en rémunération de comptes courants
 - PRISMAFLEX AB

A Haute-Rivoire, le 14 juin 2012



Le Président Directeur Général
Pierre Henri Bassouls

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2012

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Prismaflex UK

Personne concernée

M. Pierre-Henry Bassouls, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Abandon de créance.

Modalités

En raison de pertes récurrentes et pour combler une situation nette négative, un abandon de créance de € 1.072.155 a été accordé à la société Prismaflex UK le 30 juin 2011. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

2. Avec la société Prismaflex RSA

Personne concernée

M. Pierre-Henry Bassouls, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Abandon de créance.

Modalités

En raison de pertes récurrentes et pour combler partiellement une situation nette négative, un abandon de créance de € 1.099.956 a été accordé à la société Prismaflex RSA le 29 mars 2012. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Financière JPN Fixations

Personnes concernées

MM. Pierre-Henry Bassouls, président du conseil d'administration et Jean-Philippe Delmotte, administrateur et directeur général délégué.

Nature et objet

Contrat d'assistance et de prestations de services.

Modalités

Cette convention annule et remplace le contrat d'assistance et de prestations de services qui avait été conclu le 28 mai 1999. La société Financière JPN Fixations effectue des prestations d'assistance afférentes aux domaines suivants :

- stratégie du groupe,
- administratif et financier,
- en matière technique et de gestion de production.

La convention prévoit une facturation de 95 % des coûts supportés par la société Financière JPN Fixations avec une marge de 12,5 %. L'ensemble est réparti dans les proportions suivantes :

- 70 % à la société Prismaflex International.
- 30 % aux autres sociétés bénéficiaires du groupe.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1. Avec la société CIC Lyonnaise de Banque

a) Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 16 juillet 2003 un contrat de prêt d'un montant de € 13.400.000 émanant de CIC Lyonnaise de Banque, prêteur principal, qui s'est adjoint les quatre banques suivantes : LCL, Oseo, la Caisse d'Epargne des Alpes et BNP Paribas.

Ce contrat de prêt a pour objet le refinancement des dettes ayant permis l'acquisition de la société Prismaflex AB (anciennement Prisma World Sign, filiale suédoise) pour € 10.283.000, le refinancement du solde des dettes destiné à couvrir le besoin en fonds de roulement de certaines filiales pour € 817.000 et le financement du projet Prismaflex UK pour € 2.300.000.

Ce financement, consenti au départ pour une durée de six ans, a été prolongé pour deux ans et par avenant n° 4 à la convention pour une durée de deux années supplémentaires.

A titre de sûreté, votre société accorde aux banques proposant le nouvel emprunt structuré :

- un nantissement de premier rang d'un compte d'instruments financiers qui détiendrait 95 % des titres Prismaflex AB ;
- un nantissement de premier rang d'un compte d'instruments financiers qui détiendrait 91 % des titres Prismaflex UK. Le 19 mai 2011, ce nantissement a fait l'objet d'une levée totale à l'unanimité des banques.

Le solde restant dû au 31 mars 2012 s'élève à € 609.270.

b) Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 30 septembre 2009 un contrat de prêt de € 4.200.000 ayant pour but de consolider à moyen terme des crédits à court terme existant sur la société Prismaflex Mobilier Urbain et votre société.

Ce prêt est consenti à votre société pour une durée déterminée prenant effet à la date de signature du contrat et se terminant le 30 septembre 2014, voire le 31 décembre 2014, en cas de mise en jeu du report des échéances prévu à l'article 3.2.4 du projet de contrat.

Les banques suivantes sont parties au contrat de prêt : CIC Lyonnaise de Banque, LCL, HSBC, BNP Paribas et Banque Palatine.

Pour sûreté de garantie du remboursement en principal, intérêts, frais, commissions et accessoires du contrat de prêt exposé ci-dessus, votre société a accordé aux banques parties à cet emprunt un nantissement pari passu et sans autre concours sur le fonds de commerce de votre société.

Le capital restant dû au 31 mars 2012 s'élève à € 3.600.000.

2. Avec la société Financière JPN Fixations, S.A.

a) *Nature, objet et modalités*

Convention de trésorerie entre votre société et sa société mère permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible, soit un produit de € 14.898 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

b) *Nature, objet et modalités*

Convention de « management fees » qui prévoit une facturation de 98 % ou de 100 % des coûts réels supportés par la société Financière JPN Fixations, S.A. avec une marge de 12,5 %. La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à € 413.535.

3. Avec les sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex USA, Prismaflex RSA et Prismaflex AB

Nature et objet

Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Prismatop, Prismaplus et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente de produits associés.

Modalités

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales de votre société.

Les redevances facturées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 se sont élevées à un montant global de € 538.266.

4. Avec la société Comvalue

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La charge supportée par votre société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à € 42.301.

Lyon, le 16 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 28 septembre 2012
Sixième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 28 septembre 2012
Sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 16 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

Ernst & Young et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Vivier Merle
69393 LYON cedex 03
S.A.S. à capital variable

CAP OFFICE
Le Thélémus
12, quai du Commerce
69009 LYON
SARL au capital de 25 300 €

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Commissaires aux comptes

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.

Siège social : Lieudit "La Boury"

69610 Haute-Rivoire

<p>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES</p>

Exercice clos le 31 mars 2012

Ernst & Young et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Vivier Merle
69393 LYON cedex 03
S.A.S. à capital variable

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 LYON
SARL au capital de 25 300 €

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Commissaires aux comptes

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.

Siège social : Lieudit "La Boury"
69610 Haute-Rivoire

<p>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES</p>

Exercice clos le 31 mars 2012

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à 859 847 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les Commissaires aux Comptes

Lyon, le 16 juillet 2012

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à :

859 847 €

avantages en nature inclus et hors frais de voyages et déplacements.

A Haute-Rivoire, le 29 juin 2012



Le Président Directeur Général
Pierre Henry Bassouls

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2012

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau payés par le Groupe PRISMAFLEX INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31 mars 2012, sont détaillés ci-dessous :

En K€	Ernst & Young	Cap Office	Total
Audit Légal			
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels & consolidés	78	29	107
Missions accessoires	0	0	0
Autres prestations	0	0	0

PRISMAFLEX

INTERNATIONAL



Société anonyme au capital de 2 294 192 €
Zone d'activités – 69610 Haute-Rivoire

345 166 425 R.C.S. Lyon
Eurolist d'Euronext Paris code ISIN : FR0004044600

Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} mars 2011

Etablie conformément à l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF

03/03/11	Tableau des rachats d'actions au 28/02/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/03/11	Déclaration des droits de vote au 28/02/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/04/11	Tableau des rachats d'actions au 31/03/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/04/11	Déclaration des droits de vote au 31/03/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
13/04/11	Communiqué : Acquisition de 59% du capital Distec GMBH	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/05/11	Tableau des rachats d'actions au 30/04/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/05/11	Déclaration des droits de vote au 30/04/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/05/11	Communiqué : Chiffre d'affaires annuel 2010/2011	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/06/11	Tableau des rachats d'actions au 31/05/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/06/11	Déclaration des droits de vote au 31/05/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
22/06/11	Communiqué : résultats annuels 2010/2011	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
01/07/11	Communiqué : Agenda prévisionnel de communication financière 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/07/11	Tableau des rachats d'actions au 30/06/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/07/11	Déclaration des droits de vote au 30/06/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/07/11	Contrat de liquidité, bilan semestriel au 30/06/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
18/07/11	Communiqué : Chiffre d'affaires T1 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
27/07/11	Avis de réunion valant avis de convocation à l'AG du 30 septembre 2011	BALO n° 89 + Les Echos du 02/09/11
29/07/11	Rapport financier annuel 2010/2011	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
29/07/11	Liste des informations rendues publiques depuis le 01/03/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
29/07/11	Honoraire des commissaires aux comptes	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
01/08/11	Communiqué : Prismaflex annonce un partenariat avec la jeune entreprise française WYSIPS	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/08/11	Tableau des rachats d'actions au 31/07/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/08/11	Déclaration des droits de vote au 31/07/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
01/09/11	Documents préparatoires à l'AG du 30 septembre 2011	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/09/11	Tableau des rachats d'actions au 31/08/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/09/11	Déclaration des droits de vote au 31/08/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
30/09/11	Résultat des votes de l'AGOE du 30 septembre 2011	www.prismaflex.com
06/10/11	Tableau des rachats d'actions au 30/09/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/10/11	Déclaration des droits de vote au 30/09/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
17/10/11	Communiqué : chiffre d'affaires semestriel 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/11/11	Tableau des rachats d'actions au 31/10/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/11/11	Déclaration des droits de vote au 31/10/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
14/11/11	Approbation des comptes annuels 2010/2011	BALO n°136
30/11/11	Communiqué : résultats semestriel 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com

30/11/11	Rapport financier semestriel 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/12/11	Tableau des rachats d'actions au 30/11/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/12/11	Déclaration des droits de vote au 30/11/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
21/12/11	Compte rendu de l'AGOE du 30 septembre 2011	www.prismaflex.com
22/12/11	Descriptif du programme de rachat d'actions	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/01/12	Tableau des rachats d'actions au 31/12/11	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/01/12	Déclaration des droits de vote au 31/12/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/01/12	Contrat de liquidité, bilan semestriel au 31/12/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
19/01/12	Communiqué : chiffre d'affaires T3 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
03/02/12	Tableau des rachats d'actions au 31/01/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/02/12	Déclaration des droits de vote au 31/01/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/03/12	Tableau des rachats d'actions au 29/02/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/03/12	Déclaration des droits de vote au 29/02/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/04/12	Tableau des rachats d'actions au 31/03/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/04/12	Déclaration des droits de vote au 31/03/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
03/05/12	Communiqué : chiffre d'affaires annuel 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
10/05/12	Communiqué : calendrier des publications financières 2012/2013	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/06/12	Tableau des rachats d'actions au 30/04/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/06/12	Déclaration des droits de vote au 30/04/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/06/12	Tableau des rachats d'actions au 31/05/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/06/12	Déclaration des droits de vote au 31/05/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
20/06/12	Communiqué : résultats annuels 2011/2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
09/07/12	Tableau des rachats d'actions au 30/06/12	www.prismaflex.com www.amf-france.org
09/07/12	Déclaration des droits de vote au 30/06/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
09/07/12	Contrat de liquidité, bilan semestriel au 30/06/12	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
18/07/12	Communiqué : chiffre d'affaires T1 2012/2013	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
25/07/12	Rapport financier annuel 31 mars 2012	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
25/07/12	Liste des informations rendues publiques depuis le 01/03/11	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
25/07/12	Honoraires des commissaires aux comptes	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
25/07/12	Avis de convocation valant avis de réunion à l'AG du 28 septembre 2012	BALO

A compter du 1er février 2008, conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du site du Groupe (www.prismaflex.com).

Haute Rivoire, le 25 juillet 2012